

Date de dépôt : 23 septembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les activités de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), en 2010

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

Le présent rapport retrace l'activité de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Il fait également référence aux activités de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME), ainsi qu'à la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) dont les rapports d'activité sont également annexés.

Généralités

La loi sur l'aide aux entreprises et la loi créant la FAE ont été votées par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2005 afin de concrétiser la refonte des aides financières aux entreprises, respectivement dispensées par la Fondation Start-PME (en faveur des sociétés en démarrage), l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) (organisme de droit privé soutenant essentiellement les artisans et commerçants) et la loi sur les aides financières aux petites et moyennes industries (LAPMI) (en faveur du secteur industriel). La FAE a été opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2006.

Parallèlement et afin de bénéficier des garanties prévues par la Confédération en application de la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, entrée en vigueur en deux étapes les 15 mars et 15 juillet 2007, tout a été mis en œuvre afin que la FAE devienne une antenne cantonale de la Coopérative romande de cautionnement – PME, opérationnelle dès le 18 juillet 2007 et actuellement désignée sous « Cautionnement romand ».

A ce titre, la FAE bénéficie notamment d'une couverture de ses risques de cautionnement par la Confédération, à concurrence de 65 %.

Le champ d'activité de la FAE recouvre le cautionnement de crédits, la prise de participations minoritaire aux côtés d'investisseurs privés, le paiement d'honoraires relatifs à un accompagnement (coaching) et/ou à un audit et/ou une expertise confié à un tiers ainsi que l'avance de liquidités (depuis le 14 juillet 2009).

La FAE dispose :

- d'un capital destiné à la prise de participations de Fr. 30'000'000.-,
- d'une enveloppe totale de Fr. 10'000'000.-, disponible pour effectuer des avances de liquidités,
- d'une subvention annuelle de Fr. 8'900'000.- en 2010, couvrant ses frais de fonctionnement, le financement des expertises, audits et accompagnements, ainsi que les provisions effectuées (après une évaluation des entreprises soutenues et pour couvrir les pertes éventuelles),
- d'une limite de la garantie totale de l'Etat relative aux cautionnements pour toute la durée de vie de la FAE, de Fr. 95'000'000.-.

A noter toutefois que les engagements réels que la FAE peut prendre chaque année au titre du cautionnement dépendent du montant de la subvention et des provisions effectuées.

Activités de la FAE en 2010

En 2010 la FAE a enregistré 300 entretiens préliminaires (contre 226 en 2008 et 387 en 2009), 92 dossiers ont été présentés au Conseil de fondation et 60 demandes ont été acceptées (respectivement contre 60 demandes présentées dont 48 acceptées en 2008 et 92 dossiers présentés dont 58 acceptés en 2009), représentant 808 emplois maintenus et/ou créés (contre 318 en 2008 et 782 en 2009).

Pour le surplus, il est proposé de se référer au rapport de la FAE annexé, duquel il résulte que la FAE a globalement connu une forte augmentation de son activité depuis le renforcement de ses moyens, en 2009.

Sans préjuger sur les résultats de l'évaluation prévue par la loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (mesures de lutte contre la crise) en cours d'élaboration, l'on peut relever que la FAE a non seulement fait face à une augmentation du nombre de dossiers depuis le second semestre 2009, mais qu'elle a également été confrontée à des demandes plus complexes, d'entreprises de plus grande taille, notamment dans le secteur industriel.

Durant les années 2009 et 2010, la FAE s'est engagée pour quelques Fr. 20'000'000.- en moyenne chaque année, contre une moyenne de Fr. 13'000'000.- les années précédentes.

Toutefois, compte tenu des engagements du Cautionnement romand CRC-PME, les engagements genevois au 31 décembre 2010 se montent à près de Fr. 12'000'000.- au titre du cautionnement et près de Fr. 7'000'000.- au titre des prises de participations. Des mandats ont été octroyés pour près de Fr. 200'000.- et Fr. 175'000.- au titre des avances de liquidités.

Pour le surplus l'on relève qu'en 2010, la FAE a atteint ses objectifs relevant du contrat de prestations conclu avec l'Etat et poursuivi ses travaux de rationalisation informatique avec une plateforme commune à la CRC-PME.

La FAE a par ailleurs orienté sa communication autour de l'acronyme « Financer Autrement les Entreprises » surtout pour sensibiliser les entreprises qui ont tendance à s'adresser trop tard à la FAE, au fait que la FAE peut intervenir de manière adéquate alors qu'elles présentent encore toutes les garanties de viabilité.

Conclusion

Depuis le 1^{er} juillet 2006, il est estimé que la FAE a permis de maintenir et/ou créer 2'103 emplois dans des sociétés comptant 9,35 collaborateurs en moyenne pour un coût moyen de Fr. 25'000.- par emploi maintenu et/ou créé.

L'augmentation des activités de la FAE depuis l'exercice 2009 résultant tant de l'accroissement de la palette de ses prestations que de l'amélioration de son organisation et de sa communication, a permis à la FAE de soutenir davantage les PME confrontées à la crise.

Alors que la crise semblait s'estomper et qu'une solide reprise économique était annoncée, la cherté du franc suisse que l'on constate aujourd'hui semble prendre le relais de la crise financière que nous avons connue.

A priori, l'activité de la FAE et les moyens dont elle dispose semblent ainsi conserver encore tout leur sens.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexes :

- 1) Rapport d'activité de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), en 2010*
- 2) Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2010*
- 3) Rapport d'activités du Cautionnement romand (Coopérative romande de cautionnement - PME, en 2010*
- 4) Rapport annuel 2010 de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC).*



RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010



Bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2010

Message du Président du Conseil de fondation



Cinq ans déjà que sous l'impulsion du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé du canton de Genève, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans, la Fondation Start-Pme et l'organisme d'aide aux petites et moyennes industries, se sont regroupés en une seule entité : la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), également connue aujourd'hui sous l'acronyme « Financer Autrement les Entreprises ».

Même si ces trois organismes poursuivaient un but identique, à savoir l'aide au financement des entreprises, le défi était de taille.

En premier lieu parce qu'un rapprochement d'entités qui s'adressaient à des domaines d'activité aussi variés et différents que le petit commerce de proximité ou l'industrie de pointe, en passant par la création de nouvelles sociétés, ne tombait pas sous l'évidence. Mais aussi parce qu'une fusion, que ce soit dans le domaine public ou privé, nécessite du courage, un esprit entrepreneurial et une forte capacité fédératrice de la part de ses acteurs.

Le résultat a sans aucun doute dépassé les attentes. Avec aujourd'hui onze collaboratrices et collaborateurs, la Fondation d'aide aux entreprises traite chaque année plus de 100 dossiers, accompagne quelques 60 entreprises et accorde plus de 20 millions de francs d'aides financières. Elle a ainsi participé, depuis son origine, à la création ou au maintien de plus de 2'100 postes de travail.

Ce dernier chiffre a d'autant plus d'importance que la Fondation d'aide aux entreprises intervient surtout en faveur de petites structures, telles que des petits commerces et restaurants, des sous-traitants spécialisés dans des domaines de la haute technologie ou des Start up innovantes, entreprises qui toutes contribuent à l'attractivité de Genève tant au niveau de sa qualité de vie que de sa dynamique économique, mais qui rencontrent souvent des difficultés à accéder au financement du fait de leur petite taille.

Ainsi la Fondation d'aide aux entreprises, aux côtés des instituts traditionnels de financement, contribue au développement de Genève.

Innovante et créative, dotée de moyens adaptés, la FAE favorise non seulement l'accès au financement d'entreprises existantes, mais facilite aussi leur transmission et offre des solutions concrètes aux entreprises qui rencontrent des difficultés passagères pour leur permettre de se redresser. Enfin, elle rétablit aussi une égalité des chances pour accéder au financement en permettant à de jeunes entrepreneurs sans fortune de créer leur propre société.

En bref, elle poursuit l'objectif prioritaire de créer ou maintenir des emplois même en période de crise économique.

C'est ici l'occasion de rappeler que le tissu économique genevois est principalement composé de petites entreprises beaucoup plus sensibles aux ralentissements conjoncturels, avec une plus forte inertie à se redresser.

Ainsi, si l'industrie du luxe et de la finance ont rebondi sans difficulté au sortir de la dernière crise, il n'en va certainement pas de même pour de très nombreux sous-traitants, industriels ou commerçants. C'est pourquoi l'effort consenti au niveau des moyens accordés à la Fondation d'aide aux entreprises pour faire face à la crise économique de 2009, doit être maintenu et soutenu.

Pour conclure, le bilan intermédiaire qui vous est commenté dans le présent rapport est très réjouissant. Il démontre la justesse des visions politiques mises en œuvre et traduit aussi la qualité du travail fourni par les équipes en charge de traiter les dossiers.

Nos remerciements vont ainsi aux conseillères et conseillers d'Etat, aux députées et députés, aux établissements bancaires, aux membres de la CRC-PME, aux autres organismes genevois d'aide aux entreprises et à tous ceux qui, en témoignant de leur confiance, nous ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Pour le Conseil de fondation,



Philippe Lathion
Président

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent l'année 2010 représente le quatrième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu le CRC-PME en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'Etat de Genève détient une part sociale au sein de la CRC-PME de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35%, permettant de nouveaux cautionnements de la part de la CRC-PME au-delà de la limite initiale. L'Etat de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35% non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant proposés par le Grand Conseil.

Membres du Conseil de fondation :

Président **M. Philippe Lathion**, Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA

Vice-Présidente **Me Christine Sayegh**, Avocate au barreau de Genève

Membres **Mme Emanuela Dose Sarfatis**, Département des affaires régionales,
de l'économie et de la Santé (DARES) (*)

M. Bernard Girod, Membre du Conseil de fondation de l'OPI,
Office de Promotion des Industries et des Technologies

M. Olivier Grometto, Fédération des entreprises romandes, Genève (*)

M. Erwin Meyer, Directeur général de banque retraité, Genève

M. Andrés November, Professeur honoraire, Genève

M. Jacques Robert, Syndicat Unia-GE, Genève

M. Laurent Terlinchamp, Président de la Société des cafetiers restaurateurs
et hôteliers de Genève (*)

(*) également représentants
de la FAE au Conseil

M. Olivier Terrettaz, Economiste d'entreprises, Genève

d'administration de la CRC-PME

M. Charles Seydoux, Entrepreneur, Genève

II. Direction et collaborateurs

La direction se compose de deux directeurs :

M. Serge Nouara, chargé de l'opérationnel, de l'administration et des finances

M. Jean Métrailler, chargé de la qualité

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2010 se montait à 10 postes de travail.

III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.

Elle permet également l'obtention de limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par la CRC-PME, pour lequel la Confédération assume 65% du risque.

IV. Rapport d'activité de la Direction



2005-2010 : 5 années :

La Fondation d'aide aux entreprises est le fruit de la législature 2005-2009 du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) qui souhaitait mettre l'accent sur la promotion écono-

mique endogène en apportant une solution subsidiaire aux sources de financement traditionnelles à nos PME localisées dans le canton de Genève. Le 1^{er} décembre 2005, le Grand Conseil a voté la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) avalisant la création de la FAE.

Nouvelle identité :

Au printemps 2010, il nous a semblé nécessaire d'élargir l'acronyme FAE sous une nouvelle identité « Financer Autrement les Entreprises » dont la terminologie reflète l'éventail de prestations mis à disposition des entreprises. Jusque là trop considérée comme une aide aux situations difficiles, la FAE devait faire face à des sollicitations tardives avec peu de chances de retour à meilleure fortune. Elle est désormais perçue comme l'entité cantonale capable d'offrir des alternatives financières aux projets viables, grâce à la réunion de ses différents champs de compétence et d'intervention.

Dans ce sens, un nouveau logo, un nouveau site internet et différents supports sont désormais à disposition.

Communication :

Parallèlement, la Fondation a développé en 2010 une attitude proactive auprès des partenaires sans qui rien ne serait possible et sans qui un grand nombre de PME n'aurait tout simplement jamais pu voir le jour, ni se développer ou encore se redresser :

- Les banques avec des rencontres périodiques et parmi lesquelles certaines nous ont intégrés au plan de formation annuel des collaborateurs,

- Les associations professionnelles et notamment l'une d'entre elles qui nous a accueillis pour notre séminaire d'automne,
- Les communes qui ont fait l'objet de présentations de notre activité en partenariat avec le Service de la promotion économique de Genève,
- Une information auprès de la Chambre des fiduciaires,
- Une conférence de presse concernant l'activité 2009,
- Partenaire aux cours des cafetiers restaurateurs,
- L'anniversaire des 5 ans de la FAE dans les locaux d'une association professionnelle,
- La participation au salon Carrefour des Créateurs au titre de conférencier sur le thème du financement aux entreprises,
- Diverses sollicitations de la presse locale avec une vingtaine d'articles durant l'année, une émission sur YesFm, 4 reportages télévisés.

Organisation :

Sur la base de l'élaboration et l'approbation par le Conseil de fondation d'une **cartographie des risques identifiés**, tous les dossiers sous gestion font l'objet d'une **révision annuelle** approfondie sur la base d'éléments récents de l'entreprise accompagnée, afin de **définir et d'actualiser un taux de provision pour risque sur l'engagement FAE jusqu'au** terme du contrat et ce, conformément aux normes établies par le Conseil de fondation.

Ainsi, tous les **supports de traçabilité et de processus ont également pu être informatisés et adaptés à la plateforme de données CITRIX**, référent du système de cautionnement fédéral.

Cet outil permet également d'optimiser le suivi grâce à une saisie mensuelle de la position de tous les crédits cautionnés.

Parallèlement, la **mise en place d'un système de contrôle interne (SCI)** a été finalisée durant l'exercice 2010 conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995 (LSGAF).

Renforcement des moyens :

Grâce à la dotation supplémentaire de CHF 40 Mio accordée par l'Etat de Genève au cours du second trimestre 2009, la FAE a connu une augmentation considérable de son activité en regard de celle développée les années précédentes, à savoir :

	2006 à 2008	Dès second semestre 2009
Engagements accordés/an	CHF 4.4 Mio en 2006 CHF 13 Mio en 2008	CHF 20 Mio
Avances de liquidités accordées	Néant	CHF 2 Mio
Encours des participations	CHF 1.2 Mio à fin 2008	CHF 3.2 Mio fin 2009 CHF 6.7 Mio fin 2010
Financements accordés mandats/an	Néant	CHF 199'000.00 en 2009 CHF 240'000.00 en 2010
Solde sous gestion (dont CRC-PME)	CHF 23.5 Mio au 31.12.2009	CHF 28.5 Mio au 31.12.2010 (dont participations CHF 6.7 Mio)
Emplois créés ou maintenus/an	250 en moyenne	800
Sociétés accompagnées/an	40 en moyenne	60 en moyenne

Effectif et évolution :

La FAE a progressivement complété son effectif, de 3 personnes lors de son démarrage opérationnel en juillet 2006, à 10 postes de travail. Les 3 gestionnaires de crédits répondent aux 300 sollicitations annuelles pour un premier entretien préalable et, chacun a la responsabilité du suivi de 47 entreprises déjà accompagnées.

Contrat de prestations :

Conformément à la Loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de Genève, par la voie du DARES, a mis en place des processus de collaboration dynamiques dont le contrat de prestations est le garant. Celui-ci a pour but de déterminer les objectifs visés par l'indemnité, préciser le montant et l'affectation de l'indemnité, définir les prestations offertes par la FAE ainsi que les conditions de modification, fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Il résulte des différents rapports de la commission de suivi du contrat de prestations que les objectifs fixés à la FAE ont tous été atteints, voire dépassés.

Activité du conseil de fondation et séminaires :

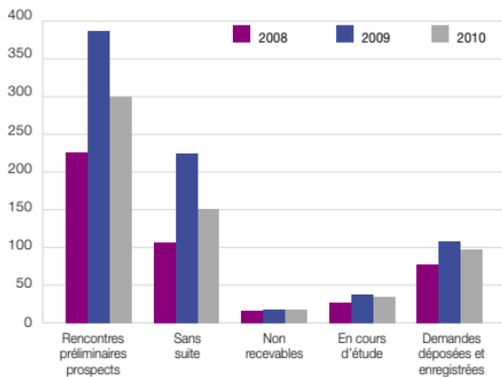
Le Conseil de fondation s'est réuni 17 fois durant l'exercice 2010 pour se déterminer sur les demandes de soutien déposées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille, suivre la gestion de la Fondation.

Deux journées de séminaire ont été consacrées à l'appréciation des mesures de lutte contre la crise ayant donné lieu à la Loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises du 15 mai 2009, à une réflexion concernant la communication de la FAE sur l'étendue de ses prestations aux PME, au renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012 à 2015, à la stratégie de la Fondation en rapport avec les activités innovantes et à apporter les modifications utiles au règlement de la Fondation tout en respectant le cadre de la loi.

Pour la Direction,

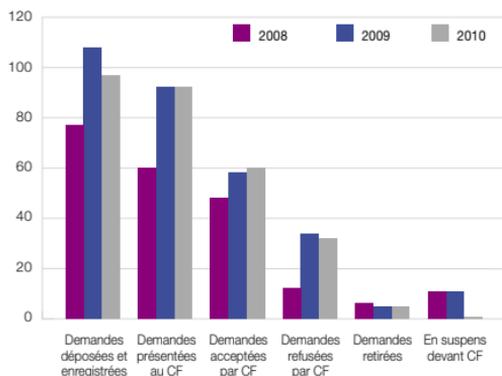


Serge Nouara
Directeur



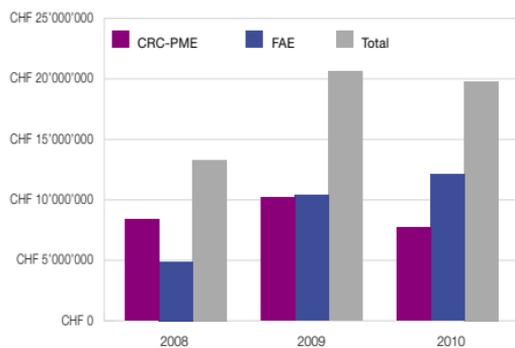
ACTIVITE FAE 2008 - 2009 - 2010

La FAE a recensé 300 rencontres préliminaires prospects en 2010, dans la continuité des 387 relevées en 2009. Ces chiffres succèdent aux 226 contacts respectivement enregistrés en 2007 puis en 2008, et font suite à l'action de lutte contre la crise développée par le DARES : Dotation d'une enveloppe complémentaire de CHF 40 Mio pour augmenter la capacité des prestations de cautionnement et participation de CHF 2 Mio à CHF 4 Mio par dossier ou encore lancement du financement des besoins de trésorerie sous forme d'avance de liquidités contre cessions de factures. Si les solutions alternatives conseillées par la FAE et la situation économique justifient le nombre croissant de demandes qui n'ont pas donné suite, cette initiative de soutien aura permis d'enregistrer formellement près de 100 demandes/an depuis 2 ans contre 53 en 2007 et 77 en 2008.



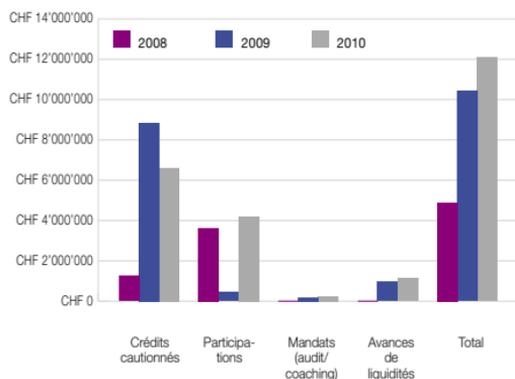
Demandes CRC-PME / FAE déposées et enregistrées 2008 - 2009 - 2010

Comme en 2009, le taux d'acceptation des demandes se stabilise à 64 % contre 80 % en 2008 suite à l'évolution du nombre de dossiers difficiles générés par la conjoncture économique, ainsi qu'aux solutions subsidiaires proposées par la FAE aux dirigeants. Malgré un taux d'acceptation en recul, l'augmentation du volume de demandes générée par les mesures de renforcement accordées à la FAE permet à la fondation de soutenir près de 60 entreprises par an depuis 2 ans contre 34 en 2007 et 48 en 2008. Ainsi, ce sont 225 **entreprises** qui ont été accompagnées depuis le démarrage opérationnel, le 1^{er} juillet 2006, jusqu'au au 31 décembre 2010.



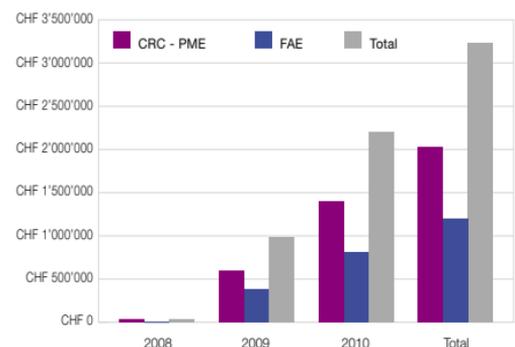
Engagements accordés CRC-PME / FAE 2008 - 2009 - 2010

Les engagements annuels accordés par la CRC-PME et la FAE atteignent désormais CHF 20 Mio/an depuis 2009 contre une moyenne de CHF 13 Mio les années précédentes. Il convient également de noter qu'une partie des demandes de financement de trésorerie jusque là assurées par le cautionnement de la CRC-PME, est désormais réalisée par la nouvelle prestation d'avance de liquidités proposée par la FAE, expliquant ainsi la variation de CHF 10.2 Mio en 2009 à CHF 7.7 Mio sur 2010. Si cette évolution justifie en contrepartie et partiellement l'augmentation des engagements accordés par la FAE (+12% entre 2009 et 2010), il faut relever une activité soutenue de la prestation de prise de participations.



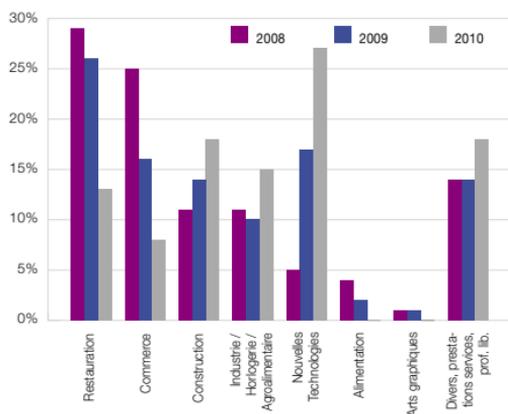
Engagements donnés par la FAE 2008 - 2009 - 2010

Concernant le détail des engagements accordés par la FAE et leur progression totale sur chacune des 3 dernières années, il se caractérise par un recul des cautionnements de crédit de trésorerie au profit de la nouvelle prestation d'avance de liquidités contre cession de factures, ainsi que par une forte progression des prises de participations notamment dans le domaine des activités innovantes où la FAE est aujourd'hui actionnaire minoritaire dans 8 sociétés, ce qui représente un montant moyen de CHF 914'000 environ investis par entreprise.



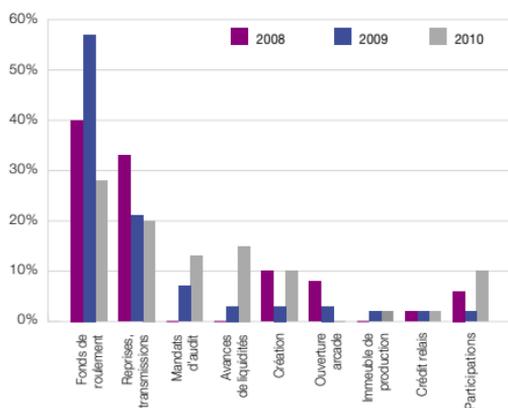
Pertes FAE cumulées depuis l'origine

Les montants des pertes constatées depuis la création de la FAE représentent aujourd'hui 5 % des montants accordés depuis l'origine et ne concernent que les cautionnements. Outre une gestion préventive des risques, la FAE s'attache à suivre activement ses clients de manière à anticiper les conséquences des aléas de l'entreprise.



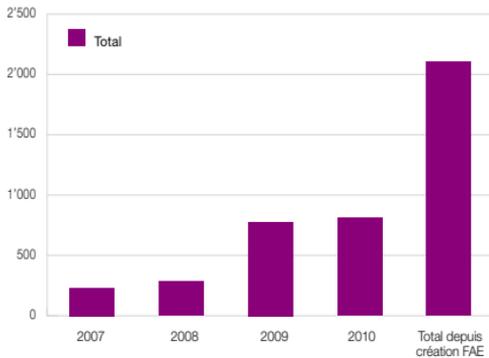
Prestations accordées CRC-PME / FAE par secteur d'activité 2008 - 2009 - 2010

Avec 13 dossiers soutenus en 2010 contre 24 en 2009, le commerce de détail et la restauration ont été directement touchés par le ralentissement économique. Parallèlement, la nouvelle prestation d'avance de trésorerie contre cession de factures, le cautionnement de leasing de biens d'équipement et la pertinence des prises de participation auront permis de renforcer le rôle de la FAE dans les secteurs de la construction, de l'industrie, des nouvelles technologies et dans les activités de prestations de services (école, fiduciaire, placement de personnel, esthétique, etc.).



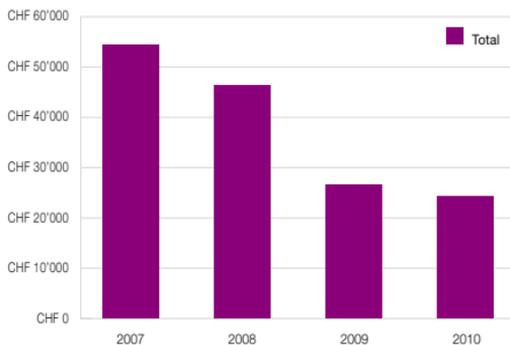
Demands CRC-PME / FAE par objet 2008 - 2009 - 2010

L'augmentation des demandes de financement de trésorerie sous forme d'avances de liquidités (CHF 1.1 Mio du 1^{er} au 31.12.2010) a entraîné un recul des cautionnements des limites de crédit destinées à financer le fonds de roulement. L'augmentation du nombre de financements de mandats d'audit et coaching (8 au 31.12.2010 contre 4 en 2009), notamment sur des missions de valorisation d'entreprises, analyses de marché ou de produits, traduit le rôle de la FAE dans le financement d'opérations de transmission d'entreprises.



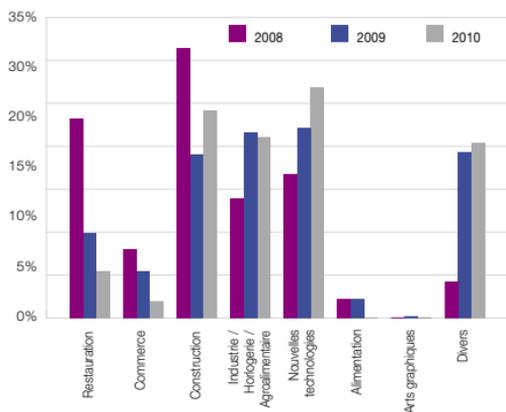
Nombre d'emplois créés et/ou maintenus CRC-PME / FAE

Avec 808 emplois **directs**, créés ou maintenus en 2010, la FAE renforce sa vocation de soutien à l'emploi puisque le total atteint aujourd'hui **2'103 postes de travail** depuis le démarrage opérationnel de notre institution le 1^{er} juillet 2006, ce qui correspond à un effectif moyen de 9.35 collaborateurs par entreprise accompagnée.



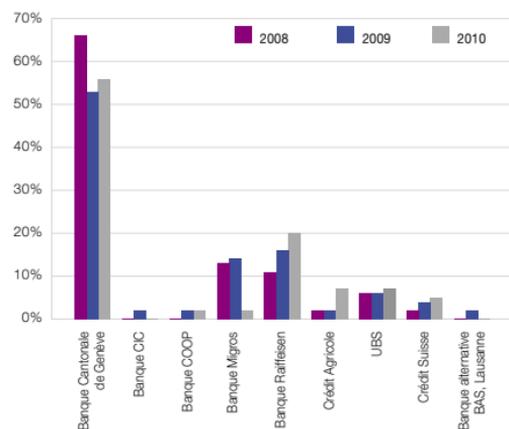
Montant moyen accepté par emploi créé ou maintenu

La FAE s'attache à optimiser la pertinence de son soutien, avec un montant moyen accepté par emploi créé ou maintenu qui est aujourd'hui stabilisé à CHF 25'000 environ contre près de CHF 55'000 il y a 5 ans.



Nombre d'emplois CRC-PME / FAE par secteur d'activité 2008 - 2009 - 2010

La FAE a développé ses interventions dans les secteurs d'activité générateurs d'emplois tels que la construction (196 emplois en 2010 contre 149 en 2009), l'industrie (170 postes de travail sur chacune des 2 dernières années) et les biotechnologies (217 personnes cette année pour 174 sur l'exercice 2009).



Cautionnement CRC-PME / FAE par banque partenaire 2008 - 2009 - 2010

Les banques de proximité s'appuient sur la FAE, notamment la Banque Cantonale de Genève qui représente plus de la moitié des interventions de notre institution. Les autres établissements bancaires représentant chacun entre 10 et 20 % de nos soutiens.



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises - Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de la *Fondation d'aide aux entreprises* ci-joints constitués du bilan, du compte de fonctionnement et de l'annexe aux comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques », à la loi et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2010 sur le poste "Participations FAE" de CHF 5'942'110 un risque avéré de CHF 4'142'491 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de fondation.

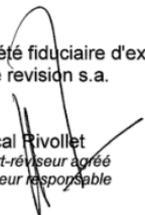
Nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, étant précisé que son approbation formelle par le Conseil de fondation interviendra dans le courant de l'année 2011.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 février 2011

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, annexe aux comptes annuels).

**Solde au
31.12.2010**

**Solde au
31.12.2009**

ACTIF

Caisse	1'426.80	898.70
BCGE Compte no A 3273.23.41	67.40	76.15
BCGE R 3299.30.83 gar loyer	14'159.40	14'131.15
Total avoirs en banque	14'226.80	14'207.30
Etat de Genève compte courant	24'293'896.38	47'435'635.75
Etat de Genève Capital dotation	0.00	-20'000'000.00
Subvention provision s/risques cautions à recevoir	5'328'909.00	5'874'749.35
Subvention provision s/risques avances liquidités à recevoir	300'000.00	125'000.00
I.A. à récupérer	1.90	1.45
Débiteurs divers	5'400.00	31'258.00
Débiteur OGCM en garantie CRC	140'118.05	313'181.65
Actifs transitoires	43'344.00	524.00
Actif transitoire Etat Genève	-6'467.90	0.00
Matériel/mobilier/installation	27'406.75	26'191.75
Caution appelée ex-FSPME	369'053.80	380.053.80
Participations ex FSPME	572'549.00	572'549.00
Participations FAE	5'942.110.57	2'690.000.00
	37'031'975.15	37'464'250.75

Solde au
31.12.2010

Solde au
31.12.2009

PASSIF

Fonds étrangers

Créancier Etat de Genève	0.00	22'619.50
Autres créanciers FAE	7'748.80	2'743.80
Créancier FAE (Collectif)	6'319.90	73'010.35
Dépôts bancaires OGCM en garantie CRC-PME	140'118.05	313'181.65
Créancier SECO	2'828.80	0.00
Créancier CRC-PME	1'690.00	0.00
Passifs transitoires	158'684.70	187'180.15
Provision s/cautions FAE	5'282'409.00	5'395'237.00
Provision s/avances liquidités	300'000.00	125'000.00
Provision s/cautions ex LAPMI	46'500.00	92'000.00
Provision s/cautions ex-FSPME	12'319.00	12'319.00
Provis. Caution appelées FSPME	308'256.45	308'256.45
Provision s/cautions ex-OGCM	192'550.45	360'152.85
Provision s/participations ex-FSPME	572'550.00	572'550.00

Total Fonds étrangers

7'031'975.15

7'464'250.75

Fonds propres

Capital de dotation FAE	30'000'000.00	30'000'000.00
-------------------------	---------------	---------------

Total Fonds propres

30'000'000.00

30'000'000.00

37'031'975.15

37'464'250.75

	Solde au 31.12.2010	Budget au 31.12.2010	Solde au 31.12.2009
--	------------------------	-------------------------	------------------------

PRODUITS de fonctionnement

Taxes d'inscription	39'750.00	33'000.00	43'000.00
Expertise-frais dossiers CRC	56'237.80	25'000.00	69'590.00
Frais analyse dossiers FAE	8'880.00	0.00	3'000.00
Produits contentieux	113'195.70	10'000.00	7'000.00
Produits s/exercices antérieurs	86'507.90	0.00	120'557.75
Produits financiers	1'881.35	0.00	97.25
Total Produits de fonctionnement	306'452.75	68'000.00	243'245.00

CHARGES de fonctionnement

Salaires	-1'006'286.45	-1'137'750.00	-911'449.20
Charges sociales	-186'673.20	-200'900.00	-142'364.30
Personnel temporaire	0.00	0.00	-13'696.05
Recherche personnel	-13'880.40	-26'000.00	-20'688.00
Formation personnel	-4'096.80	-12'000.00	-1'985.00
Frais de séance et délégué CF	-95'000.00	-85'000.00	-62'605.25
Loyers et charges	-80'032.90	-90'000.00	-80'418.60
Services Industriels	-3'877.00	-4'500.00	-3'170.75
Frais de nettoyage	-6'237.00	-7'550.00	-7'114.70
Entretien matériel, mob, inst.	-7'395.35	-8'000.00	-11'202.35
Frais mat/logi inform/site int	-13'967.85	-40'000.00	-46'744.70
Maintenance informatique	-15'620.20	-30'000.00	-19'615.25
Frais de matériel de bureau	-16'226.31	-15'000.00	-14'815.55
Ports, téléphone, internet	-13'039.85	-13'000.00	-11'886.85
Cotisations et abonnements	-797.00	-1'800.00	-1'085.00
Promotion Marketing Publicité	-98'255.00	-100'000.00	-35'945.95
Frais de contentieux	-95'811.65	0.00	0.00
Honoraires juridiques, mandats	-5'592.50	-40'000.00	-82'233.85
Honoraires organe de révision	-22'434.60	-20'000.00	-22'000.00
Honoraires support fiduciaire	-1'821.45	-15'000.00	-8'136.05
Frais de déplacem. représentat	-12'469.20	-15'000.00	-11'200.80
Frais du Conseil	-9'027.60	-10'000.00	-8'238.80
Assurances choses	-3'322.10	-4'000.00	-3'296.90
Frais de banque	-889.75	-3'500.00	-956.85
Etat GE-Coût Caution de l'Etat	-9'923.20	-16'000.00	-6'854.20
Amortissements mat/mob/inst	-6'785.00	-13'000.00	-7'316.55
Total Charges de fonctionnement	-1'729'462.36	-1'908'000.00	-1'535'021.50
Coût net de fonctionnement	-1'423'009.61	-1'840'000.00	-1'291'776.50
Charges hors exercice	0.00	0.00	-10'604.00
Coût net de l'exercice	-1'423'009.61	-1'840'000.00	-1'302'380.50
Subv. Fonctionnement-Etat GE	1'423'009.61	1'840'000.00	1'302'380.50

	Solde au 31.12.2010	Budget au 31.12.2010	Solde au 31.12.2009
--	------------------------	-------------------------	------------------------

Variation provisions, gains et pertes sur aides octroyées aux entreprises

Provisions sur cautions FAE	-2'442'287.00	-5'810'000.00	-4'444'272.00
Dissolution prov. s/caution FAE	1'793'253.00		129'456.65
Subv. Provisions s/cautions FAE	2'442'287.00	5'810'000.00	4'444'272.00
Dim. sub. prov. s/caut. à rec FAE	-1'793'253.00		-129'456.65
Pertes sur cautions FAE	733'298.09		387'513.00
Subv. pertes sur cautions FAE	74'063.91		0.00
Utilisat. prov. perte s/caut. FAE	-807'362.00		-387'513.00
Provision s/avance liqui FAE	-300'000.00	-500'000.00	-125'000.00
Dissolution prov. s/av. liqu.	125'000.00		0.00
Subv. prov. s/avances liqui FAE	300'000.00	500'000.00	125'000.00
Dim. sub. prov. av. liqu. à rec. FAE	-125'000.00		0.00
Mandats accompagnement-audit	-148'547.80	-750'000.00	-180'920.20
Subv accompagnement-audit	148'547.80	750'000.00	180'920.20
Provision/participations ex-FSPME	0.00		478'084.00
Rbt/appel Prov. Partic. ex-FSPME	0.00		-478'084.00
Récupération pertes payées FAE	34'053.70		0.00
Rbt Etat GE récupération FAE	-34'053.70		0.00
Récup s/pertes payées ex-FSPME	512'572.00		7'508.85
Rbt Etat GE réupérat ex-FSPME	-512'572.00		-7'508.85
Provision s/cautions OGCM	144'188.00		130'306.65
Bénéf prov OGCM versé Etat	-144'188.00		-130'306.65
Perte s/caution OGCM	-23'414.40		-70'098.00
Utils. prov. perte s/cauti. OGCM	23'414.40		70'098.00
Subvention non monétaire			
Subv. in s/capit dota-Etat GE	862'500.00		624'623.90
Etat GE-Int s/capit dotation	-862'500.00		-624'623.90
	0.00	0.00	0.00



FAE
14, avenue Industrielle
CH-1227 carouge
Tel: 022 827 42 84
Fax: 022 827 42 80
fae@fae-ge.ch
www.fae-ge.ch

Fondation d'aide aux entreprises





société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport détaillé 2010

***à l'attention du Conseil
de fondation de la***

Fondation d'aide aux entreprises



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

A l'attention du Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises

Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2010

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la *Fondation d'aide aux entreprises* pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2010 selon notre lettre de mission du 11 juin 2009.

Notre révision a pour but de se forger une opinion sur les états financiers et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne (ci-après « SCI ») quant à la préparation de ces derniers tel que défini par le Conseil de fondation.

En outre, nous devons adresser au Conseil de fondation un rapport d'audit détaillé selon les prescriptions de la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paratatiques. L'objectif de ce rapport est de vous informer de nos constatations relatives :

- à l'exécution de notre audit ;
- au résultat de notre audit et à la présentation des comptes ;
- à l'existence d'un système de contrôle interne.

Un audit des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du SCI ne comportent pas de recherche systématique d'actes délictueux ou d'autres violations de la loi. Si ceux-ci ne pouvaient pas être découverts, nous ne saurions en être tenus pour responsables.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour remercier la Direction de la Fondation ainsi que ses collaborateurs pour leur support durant la conduite de nos travaux.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 30 mars 2011

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Index

1	Exécution de l'audit.....	4
1.1	Normes d'audit appliquées.....	4
1.2	Approche d'audit et points d'audit particuliers.....	4
1.3	Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers.....	5
1.4	Dates des travaux d'audit.....	5
2	Résultat de l'audit des comptes annuels.....	5
2.1	Statut de l'audit et opinion d'audit au Conseil de fondation.....	5
2.2	Différences d'audit.....	5
2.3	Avis obligatoires au Conseil de fondation.....	6
2.4	Constatations relatives à la présentation des comptes.....	6
2.4.1	Principes comptables significatifs.....	6
2.4.2	Réserves latentes.....	6
2.4.3	Eléments exceptionnels et/ou non récurrents.....	6
2.4.4	Eléments d'appréciation.....	6
2.4.5	Transactions avec des parties liées.....	7
2.4.6	Événement post-clôture.....	7
2.4.7	Indication sur l'évaluation du risque.....	7
3	Constatations sur le système de contrôle interne.....	8
3.1	Exigences légales.....	8
3.2	SCI défini par le Conseil de fondation.....	8
3.3	Conclusion sur le SCI et opinion au Conseil de fondation.....	11
4	Recommandations.....	11
5	Autres communications.....	11

1 Exécution de l'audit

1.1 Normes d'audit appliquées

Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS).

Les NAS demandent que nous planifions et exécutions notre audit afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable. En outre, la NAS 890 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir donner une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne tel que défini par le Conseil de fondation concernant l'établissement des comptes annuels.

Le référentiel comptable applicable à la Fondation d'aide aux entreprises pour les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont (1) les normes Swiss GAAP RPC (2) la Directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques » ainsi que la loi et les statuts

Nous rapportons dans ce rapport les éléments requis par la Directive transversale susmentionnées et la NAS 260¹.

1.2 Approche d'audit et points d'audit particuliers

Lors de la phase de planification de notre audit nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée par la Fondation et de son environnement afin de pouvoir apprécier les risques auxquels l'entreprise est exposée et juger de leur impact sur les états financiers. Partant, nos travaux s'orientent en premier lieu sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

Concernant l'année 2010, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

	Commentaire sur résultat du travail
<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'enregistrement et de réconciliation des mouvements comptables en rapport avec les comptes courants de l'Etat de Genève et mesures prises en vue de garantir la concordance des soldes. 	Point 2.4.6
<ul style="list-style-type: none"> • Processus concernant l'activité d'aides financières aux entreprises, et évaluation des éléments y relatifs (bilan et hors bilan). 	Points 2.4.5 et 3.2
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'avancement du SCI 	Point 3

En tenant compte de ces éléments et, par ailleurs, en appréciant le risque inhérent à chaque poste des états financiers, nous avons développé notre approche de révision en fixant des objectifs d'audit.

L'approche d'audit peut être soit des tests de procédures² soit des contrôles approfondis³.

¹ NAS 260 « Communication des questions touchant à l'audit avec les responsables de la gestion et du contrôle »

Le résultat de notre travail quant aux domaines d'audit identifiés demandant une attention particulière selon notre planification de l'audit est commenté aux points mentionnés ci-dessus.

1.3 Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers

Durant la conduite de nos travaux, nous n'avons pas collaboré avec d'autres auditeurs ou tiers.

Audit interne

La Fondation d'aide aux entreprises n'est pas dotée à ce jour d'un organe de révision interne.

Externalisation d'activités (outsourcing)

La mise en place de certains aspects de la documentation du système de contrôle interne a été confiée à la société *Duchosal RFF SA*. Ce mandat a été principalement conduit lors de l'exercice précédent.

1.4 Dates des travaux d'audit

Nous avons principalement effectué notre audit aux dates suivantes :

- Entretien préliminaire avec la Direction sur la planification de l'audit le 31 janvier 2011 ;
- Audit dans vos bureaux durant le mois de février 2011 ;
- Réunion de fin d'audit le 9 février 2011 avec le directeur de votre Fondation.
- Emission de notre rapport détaillé ce jour.

2 Résultat de l'audit des comptes annuels

2.1 Statut de l'audit et opinion d'audit au Conseil de fondation

Notre rapport d'audit à l'attention du Conseil de fondation sur les comptes annuels 2010 a été émis en date du 17 février 2011 et comporte :

- Une réserve concernant le poste "Participations FAE" pour les raisons développées au paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels (voir le point 2.4.1 ci-dessous) ;
- Une remarque sur le système de contrôle interne (voir la section 3 ci-après).

2.2 Différences d'audit

Durant nos travaux, nous n'avons identifié aucune différence d'audit.

² procédures d'audit à l'aide desquelles on peut obtenir des éléments probants sur l'adéquation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du système comptable et du contrôle interne.

³ opérations d'audit permettant d'obtenir des éléments probants pour détecter des anomalies significatives dans les états financiers.

2.3 Avis obligatoires au Conseil de fondation

Etant donné que la Directive transversale renvoie aux dispositions du CO concernant la révision, le devoir d'information de l'organe de révision prévu par l'article 728c⁴ du CO s'applique par analogie.

Il existe un règlement de la fondation qui définit précisément son organisation, le mode de fonctionnement du Conseil de fondation ainsi que les tâches dévolues à la direction.

Nous estimons que ce document couvre de façon satisfaisante les éléments prévus à l'article 716 b du Code des Obligations.

2.4 Constatations relatives à la présentation des comptes

2.4.1 Principes comptables significatifs

La FAE ne dispose pas d'un manuel comptable. Les règles appliquées ressortent directement des Swiss GAAP RPC. Les principes comptables ont été appliqués de manière constante avec l'année précédente.

Nous relevons pour le surplus le principe comptable adopté visant à reconnaître les pertes sur les participations acquises par la FAE uniquement au moment de leur réalisation. Cette méthode comptable, dictée par l'article 23 alinéa 5 de la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), déroge au principe de prudence. Cet aspect fait l'objet d'une réserve dans notre opinion d'audit comme mentionné au point 2.1 ci-dessus.

2.4.2 Réserves latentes

Le montant total des provisions constituées résulte d'une appréciation de chaque dossier par le Conseil de fondation.

Il n'existe donc aucune provision générale ayant un caractère de réserve latente.

S'agissant des dossiers transférés à la CRC-PME par l'OGCM, l'appréciation du risque au 31 décembre 2010 est identique à celle effectuée au 31 décembre 2009 (risque maximum provisionné intégralement).

La dissolution de provisions sur dossiers sans préjudice pour la FAE a représenté pour 2010 CHF 144'188,00, montant reversé à l'Etat de Genève (2009 : 130'306.65).

2.4.3 Eléments exceptionnels et/ou non récurrents

Nous n'avons pas relevé d'éléments exceptionnels et/ou non récurrents sur l'exercice sous revue.

2.4.4 Eléments d'appréciation

Le règlement de votre fondation du 13 novembre 2009 définit le montant de référence pour déterminer le risque potentiel au 31 décembre ainsi que les classes de risques (voir 1^{er} paragraphe du point 3 de l'annexe aux comptes annuels).

Il y est stipulé que le Conseil de fondation peut déroger à la règle des provisions pour des motifs qui doivent être clairement explicités dans le procès-verbal du Conseil de fondation.

⁴ Si l'organe de révision constate des violations de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation, il en avertit par écrit le conseil d'administration.

L'ensemble des dossiers fait l'objet d'un « rapport de situation » au minimum une fois par année. Ce rapport est établi par la Direction et approuvé par le Conseil de fondation. Nous avons revu ces rapports pour une sélection de dossiers afin de s'assurer qu'ils ne contenaient pas d'informations en contradiction avec le taux de provisionnement à la date de clôture.

Nous relevons que le tableau de suivi des dossiers financés est tenu à jour en permanence par la Direction et est présenté régulièrement au Conseil de fondation. Ce tableau présente à la fois les dossiers enregistrés au bilan et les engagements hors bilan (p.ex. cautions). Le tableau arrêté au 31 décembre 2010 et signé par le Président corrobore avec les états financiers 2010.

2.4.5 Transactions avec des parties liées

Des parties sont considérées être liées si l'une d'elles a la faculté d'exercer un contrôle ou une influence notable sur une autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles (NAS 550).

La Fondation d'aide aux entreprises nous a confirmé qu'aucune transaction avec des parties liées n'a été effectuée durant l'exercice 2010 sous réserve de ses relations avec l'Etat de Genève (voir point 5 de l'annexe aux comptes annuels).

Il est admis que la CRC-PME n'est pas une partie liée.

Il sied également de préciser qu'une confirmation de solde du DARES nous a été délivrée le 17 février 2011. Nous nous sommes assurés que cette confirmation correspondait aux enregistrements comptables à la date de clôture.

2.4.6 Evénement post-clôture

Selon un entretien avec la Direction, aucun événement post-clôture n'a été identifié nécessitant un retraitement des comptes 2010.

2.4.7 Indication sur l'évaluation du risque

Selon la directive de bouclage 2008 (annexe 13) du DARES, l'annexe aux comptes annuels 2008 doit comporter obligatoirement une évaluation des risques selon les prescriptions de l'article 663b ch. 12 CO qui s'appliquent par analogie.

Nous relevons que l'évaluation des risques a été formellement approuvée à l'unanimité des membres présents lors de la séance du Conseil de fondation du 15 septembre 2009.

Les états financiers 2010 font état d'une indication quant à l'évaluation des risques faite par le Conseil de fondation.

3 Constatations sur le système de contrôle interne

3.1 Exigences légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de fondation.

L'article 728b CO exige que l'organe de révision commente par écrit dans son rapport détaillé à l'attention du Conseil ses constatations relatives au système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité de la définition des principes, de la mise en application et du maintien du SCI, alors que l'organe de révision vérifie une fois par an si ce SCI, défini par le Conseil et mis en place par la Direction, existe réellement. L'organe de révision soumet les constatations faites lors de sa vérification de l'existence du SCI au Conseil dans le présent rapport.

Les exigences légales sont expliquées dans la NAS 890 qui mentionne que les conditions suivantes sont nécessaires à l'existence du SCI :

- Le SCI est concrétisé et il est vérifiable (c'est-à-dire documenté) ;
- Le SCI est adapté aux risques et à l'activité commerciale (c'est-à-dire que sa conception est adéquate) ;
- Le SCI est connu des collaborateurs responsables ;
- Le SCI défini est appliqué (c'est-à-dire mis en œuvre) ;
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

3.2 SCI défini par le Conseil de fondation

Notre opinion d'audit à l'Assemblée générale de l'année passée indiquait que la plupart des processus destinés à couvrir les risques identifiés avait été élaborés, qu'une partie d'entre eux étaient entrés en vigueur dans le courant de l'année et que la mise en place du système de contrôle interne et son application devait être finalisées durant l'année 2010.

Afin de juger du degré de documentation de la conception du SCI, nous avons apprécié les éléments suivants :

1. Analyse du risque	Comme mentionné dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil de Fondation a approuvé une cartographie des risques le 15 septembre 2009. Ce document apprécie également la probabilité de survenance du risque inhérent, du risque après prise en compte des contrôles ainsi que les conséquences de la survenance d'un risque.
----------------------	---

2. Matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles	<p>Un projet de matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles a été établi.</p> <p>Nous relevons que cette matrice ne mentionne pas les engagements hors bilan. Toutefois, comme mentionné au point 2.4.4 ci-dessus, le tableau de suivi des dossiers comprend les éléments hors bilan.</p>
3. Contrôle à l'échelon de l'entreprise	<p>La structure de l'organisation est fixée dans l'acte constitutif de la fondation ainsi que dans son règlement interne.</p> <p>Les aspects de délégations de compétences du Comité au directeur sont fixés dans ces documents ainsi que dans le règlement des signatures. Un organigramme est également maintenu à jour.</p> <p>Le Comité se réunit régulièrement et effectue un suivi des affaires courantes. Les séances du Comité sont dûment protocolées.</p> <p>Nous relevons également le contrat de prestations signé avec l'Etat et la convention argent concernant la gestion de la trésorerie et le compte courant avec l'Etat.</p>
4. Contrôle à l'échelon des processus	<p>Au niveau métier, nous relevons l'existence du tableau de suivi des « engagements et provisions de la FAE ». Ce tableau est un élément clé dans la gestion de la Fondation et permet aux instances d'exercer leur supervision des dossiers.</p> <p>Par ailleurs, nous relevons l'existence des procédures internes suivantes couvrant une grande partie des états financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de gestion des comptes bancaires et comptes courants de l'Etat de Genève ; - Processus contrôle budgétaire ; - Processus de suivi des provisions et des engagements ; - Procédure de gestion du personnel et des salaires. <p>Comme relevé l'année précédente, nous recommandons de compléter le « processus de suivi des provisions et des engagements » avec les aspects liés aux engagements hors bilan (ex : contrôles effectués quant à la restitution/annulation des cautions résiliées).</p> <p>L'année précédente, nous avons recommandé que le canevas standard « rapport de demande » contienne une annexe précisant les critères d'intervention de la FAE (respect du règlement et de son annexe 1). Nous comprenons que la FAE n'a pas considéré nécessaire de mettre en œuvre cette suggestion dans la mesure où l'entier du Conseil de fondation approuve tous les nouveaux dossiers.</p>

5. Contrôles informatiques	<p>Une procédure interne est en vigueur concernant les sauvegardes informatiques.</p> <p>Au vu du nombre restreint de collaborateurs et de la surveillance directe du Conseil de fondation sur l'ensemble des opérations de crédit, la définition des profils d'accès informatique et leur surveillance n'est pas un aspect significatif du SCI.</p>
6. Mode de surveillance du SCI	<p>Durant l'exercice 2010, les procédures formalisées en 2009 par écrit ont été appliquées.</p> <p>Lors de la ratification du SCI par le Conseil de fondation durant 2011, nous recommandons que le mode de surveillance soit défini et que ce dernier prenne en compte les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à jour annuelle de l'analyse des risques <p>Lors de cette mise à jour et au vu de la nature de l'activité de la FAE, nous recommandons de spécifiquement mentionner le risque lié aux éléments hors bilan (cautionnements, avances de liquidités, engagement de libérer des fonds complémentaires).</p> 2. Etendue du SCI couvrant les risques <p>Approbation du projet de matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles et processus.</p> <p>Nous recommandons de présenter également les engagements hors bilan dans cette matrice.</p> 3. Suivi d'indicateurs non financiers <p>Compléter le tableau « engagements et provisions de la FAE » avec les informations suivantes permettant une surveillance de certains aspects liés au processus crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Suivi de la réception des bilans (audités et/ou non audités) o Suivi du dernier contact avec la Direction des entreprises financées o Suivi des dates du dernier « rapport de situation » émis pour chaque dossier o Inventaire des ratings des dossiers (y c. les dossiers non provisionnés) et leur évolution dans le temps (suivi de l'évolution du risque de l'ensemble du portefeuille).

3.3 Conclusion sur le SCI et opinion au Conseil de fondation

Au vu de la situation décrite ci-dessus, notre rapport sur les comptes annuels 2010 fait état de la conclusion suivante :

« Nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, étant précisé que son approbation formelle par le Conseil de fondation interviendra dans le courant de l'année 2011. »

4 Recommandations

Nous récapitulons ci-dessous nos recommandations ouvertes à ce jour :

	Section du rapport
1. Compléter le « processus de suivi des provisions et des engagements » avec les aspects liés aux engagements hors bilan (ex : contrôles effectués quant à la restitution/annulation des cautions résiliées).	3.2 ch. 4
2. Définition du mode de surveillance du SCI	3.2 ch. 6
3. Approbation du SCI par le Conseil de fondation	3.3

5 Autres communications

NAS 240

Dans le cadre de la norme suisse d'audit n°240 (fraude et erreur), nous n'avons pas identifié d'actes délictueux et d'actions illicites.

Agrément et indépendance

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR).

Nous avons évalué les éventuelles circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance et avons conclu que notre indépendance est garantie au sens des articles 728 CO et 11 LSR.



RAPPORT ANNUEL 2010



Billet du Président	2
Comment ça marche?	3
Rapport d'activités	4
Zusammenfassung	7
Organes	8
Chiffres-clés	9
Statistiques	10
Bilan	12
Compte d'exploitation	14
Annexe aux comptes	16
Rapport de l'organe de révision	17
Antennes cantonales	18
Antenne Fribourg	19
Antenne Genève	20
Antenne Neuchâtel	21
Antenne Valais	22
Antenne Vaud	23
Statistiques suisses	24



BILLET DU PRÉSIDENT

Le cautionnement en évolution

Bientôt quatre ans que la Coopérative romande de cautionnement-PME agit dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur le cautionnement. La reprise des activités des coopératives des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud s'est réalisée dans les meilleures conditions et nous sommes très heureux de relever les points positifs, à savoir :

- une organisation en partie décentralisée correspondant à l'esprit du système fédéraliste,
- un outil au service de la promotion économique,
- une organisation au service des PME.

Afin de renforcer cet engagement, nous avons voulu faire évoluer l'image du cautionnement romand via une meilleure compréhension et une visibilité améliorée. Nous l'avons doté d'une nouvelle identité et ligne graphique souhaitant ainsi rompre avec les stéréotypes « d'assistance » qui caractérisaient parfois le cautionnement et avons donc opté pour les termes « Cautionnement romand » et le slogan « au service des PME ».

« Cautionnement romand, au service des PME » nous permet d'affirmer plus clairement et plus simplement notre image renforçant ainsi notre identité.

Avec cette nouvelle marque et ce nouveau logo, plus clairs, nous souhaitons améliorer notre niveau de notoriété et permettre une meilleure identification de notre cœur de métier, le cautionnement, ainsi que notre public cible, les PME.

Le contact avec ces dernières est assuré par les Antennes cantonales qui leur permettent de s'appuyer sur une organisation connaissant particulièrement bien le marché et le terrain économique de leur région. Cette sensibilité est impérative pour évaluer concrètement les implications, aussi bien financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus et ce, sans particularisme régional puisque les procédures sont uniformes au sein du réseau. Cette proximité permet de faciliter les contacts avec les entreprises et l'écoute. S'ajoute à cela le fait que chaque Antenne est soutenue par son canton par des contributions importantes, cela explique le succès de notre Institution.

Notre Coopérative a parfois accordé des cautionnements à des entreprises dont les perspectives étaient jugées réelles malgré certaines difficultés financières existantes lors du dépôt de la demande, ceci notamment afin de favoriser leur maintien et le développement économique, et pour sauvegarder des emplois, voire d'éviter dans toute la mesure du possible des faillites qui auraient un

impact incontestablement très négatif sur l'économie des régions concernées. D'autres, sans l'appui de notre Institution, auraient pu se voir retirer le soutien de leur établissement bancaire dans une phase-clé de leur développement. Relevons que, dans tous les cas, un établissement bancaire est en accord avec l'octroi de crédit mais qu'il ne l'aurait pas fait sans notre participation et que notre taux de perte est en dessous de celui prévu lors de l'établissement du business plan établi par le Seco.

Le cautionnement fédéral est un instrument de soutien aux PME qui doit jouer pleinement son rôle, consistant à prendre des risques avec professionnalisme et en pleine connaissance de cause. Nous avons donc la conviction que nous appliquons la volonté du législateur en allant au-delà des demandes faiblement risquées car le système bancaire suffit pour de tels cas, pour lesquels d'ailleurs il ne nous consulte pas. Je relève que depuis notre création en juillet 2007, nous avons financé 837 entreprises pour 129 millions de francs de crédits cautionnés touchant directement plus de 5'242 emplois.

Nos relations avec les trois autres coopératives de Suisse sont excellentes et riches d'échanges et d'expériences, notamment avec la CC Centre.

Notre gratitude s'adresse au Département fédéral de l'économie, particulièrement le Seco, aux directeurs de l'économie des cantons romands et leurs services respectifs, aux banquiers ainsi qu'aux associations économiques.

Je termine en saluant l'excellent travail effectué par mes collègues du Conseil d'administration, par notre directeur et son équipe ainsi que par les responsables des Antennes et leurs collaborateurs.



Jean-Pierre Wicht
Président



COMMENT ÇA MARCHE?

Structure recentrée. Encadré par la Confédération, le cautionnement suisse a subi une refonte en profondeur en 2007. Objectif: redynamiser le cautionnement. Il y avait alors 11 coopératives, il n'y en a désormais plus que 4 pour couvrir le territoire fédéral. *Cautionnement romand* déploie son activité dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Mécanismes. Chaque coopérative de cautionnement se porte garante d'un emprunt allant jusqu'à 500'000 francs, accordé à une entreprise ou une personne par un établissement bancaire. En cas de défaillance, la coopérative paie la banque. Elle assume 35% de la perte finale, le solde étant pris en charge par la Confédération.

Financement. L'institution *Cautionnement romand* bénéficie d'un soutien important de la Confédération (réassurances et contributions). De surcroît, elle peut compter sur une base importante de fonds propres, que les 5 cantons vont évoluer en fonction des engagements pris par la coopérative. Elle bénéficie aussi des compétences d'un réseau bien établi dans le terrain, principalement au travers des Antennes cantonales.

Domaines d'activité. *Cautionnement romand* étudie des projets d'entreprises à des phases diverses de leur vie et pour des besoins variables: création, croissance à gérer, investissements, renforcement de trésorerie, innovation, réorganisation, transmission, succession, etc. C'est la raison d'être de *Cautionnement romand*: aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois.

Le mandat de nous représenter dans leur canton respectif a été confié à des institutions actives dans les milieux du soutien à l'économie. Ce sont nos Antennes cantonales. Leurs connaissances du terrain, des personnes et de l'économie locale en font des partenaires et apporteurs d'affaires précieux.

Ainsi, notre institution est en mesure de dialoguer avec les banquiers qui peuvent plus facilement assouplir certains critères restrictifs d'octroi de crédit et faire bénéficier l'entreprise d'un crédit couvert et moins coûteux.

Mission: le crédit. Le tissu économique helvétique est construit autour de petites et moyennes entreprises. A certains épisodes de leur vie et de leur développement, il se révèle souvent déterminant qu'elles puissent bénéficier d'un soutien adéquat et particulièrement de la possibilité de se financer. Le besoin de liquidités est permanent, que ce soit pour maintenir une entreprise, la faire progresser, créer une nouvelle structure ou rendre possible une transmission d'entreprise.

L'accès au capital est donc essentiel pour le développement et la croissance économique. L'intervention de *Cautionnement romand* offre une solution qui stimule, facilite et simplifie le traitement des besoins de financement.

Décision: l'importance de l'individu. Le sens de l'anticipation est souvent considéré comme l'une des qualités majeures du dirigeant d'une petite entreprise. Ainsi, outre la viabilité de l'entreprise et la capacité d'honorer ses engagements, l'aptitude de sa direction est une exigence indispensable. L'intégration de critères qualitatifs prend donc toute son importance dans la décision de cautionner un emprunt.

Nous prenons également en compte l'impact de notre intervention sur le maintien ou la création d'emplois. Hormis notre appréciation, l'établissement bancaire fait son travail de son côté, notamment en termes d'estimation et d'évaluation des risques. Notons en passant que ce processus de sélection provoque souvent une dynamique intéressante auprès de tous les interlocuteurs.

Compétences du management et pérennité de l'entreprise sont les deux angles principaux d'appréciation. A chaque cautionnement, nous sommes convaincus qu'à terme, l'entreprise cautionnée pourra bénéficier pleinement et avantageusement d'un crédit bancaire traditionnel, sans caution, voire même s'autofinancer.

Il n'est pas sans importance de préciser qu'en termes de taux d'intérêt, le coût du crédit garanti par *Cautionnement romand* est en règle générale inférieur à celui des crédits bancaires commerciaux usuels. Y compris la prime de risque de 1.25% que nous prélevons annuellement.

Clientèle: PME. Toute entreprise et entrepreneur actif dans tout secteur d'activité, peut avoir recours à l'intervention de *Cautionnement romand*: il suffit qu'une rentabilité soit raisonnablement envisageable, que le projet présente une ambition cohérente, qu'il se traduise par le maintien ou la création d'emplois et, *in fine*, qu'il ne bénéficie pas déjà de subventions fédérales.

Les critères et exigences requis par les établissements bancaires sont toujours plus restrictifs. Un nombre croissant de PME n'y répond plus. *Cautionnement romand* y trouve un surcroît de légitimité.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

3^e exercice

837 entreprises et 129 millions de francs de volume de crédits cautionnés ont permis le développement de projets pour plus de 400 millions de francs, touchant directement 5'242 emplois! Ainsi se traduit le bilan des trois premiers exercices de *Cautionnement romand*. Chacune des trois années, nous avons cautionné plus de 200 PME qui ont ainsi pu obtenir un crédit commercial complémentaire à des conditions préférentielles. C'est dire si la confiance dont jouit *Cautionnement romand* auprès des PME est forte et si son rôle est souvent déterminant pour l'obtention d'un crédit bancaire.

Une transition nécessaire

Les établissements bancaires ont favorablement accueilli la nouvelle entité, dans un esprit de bonne collaboration. *Cautionnement romand* a ainsi joué le rôle que les autorités attendaient avec une volonté commune qui a permis de concrétiser de beaux projets.

Notre institution est alimentée par un vaste tissu de relations, de connaissances et d'expériences acquises. A la recherche d'un équilibre optimal, nous avons implanté de nouvelles solutions ou procédures et adapté nos méthodes de gestion et de travail. Nous avons porté un accent particulier à la gestion des risques et à leur provisionnement. Un système de contrôle interne ainsi que plusieurs directives ont été mis en place. Nous avons pourtant dû constater que ces mutations généraient plus de formalités administratives que d'efficacité réelle. Une amélioration est donc en cours depuis fin 2010 pour affiner et élaguer certains processus.

Toutefois, si notre volonté est clairement de conserver nos rapports, nos statistiques et nos directives, nous voulons être certains que tous les critères sont judicieux et justifiés et qu'ils procurent une meilleure efficacité à notre institution ainsi qu'une gestion administrative raisonnable.

Partenariat public privé, au profit des emplois

Le cautionnement en Suisse romande concerne plusieurs partenaires publics et privés travaillant pour le bien commun, dans un même concept: le développement économique durable. Ce partenariat réunit en une et même organisation trois types d'acteurs dont les actions se complètent. Premièrement, la Confédération qui met à disposition les moyens permettant de réduire d'une part le taux des intérêts facturés à l'entreprise cautionnée et d'autre part le risque à charge de *Cautionnement romand*. Secondement, l'économie et les milieux professionnels qui disposent d'expérience et sont à même de juger la qualité d'un projet, la viabilité d'une entreprise et les capacités de l'entrepreneur. Enfin, les cantons associés dont les contributions financières et humaines se révèlent déterminantes.

Notre organisation a pour but celui mentionné dans la loi fédérale: « permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer, d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires ». En ce sens, notre institution représente une solution bienvenue qui permet d'alléger la rigueur des critères d'octroi de crédits bancaires.

Tenant compte de ce but, le nouveau cadre légal fédéral entré en vigueur en juillet 2007 a pleinement répondu aux objectifs qualitatifs fixés: rationaliser le système, le professionnaliser et, *in fine*, rendre l'outil plus attrayant pour les PME.

Entreprises individuelles

Nombreux sont ceux qui abordent avec sérénité l'hypothèse d'un revenu non garanti et qui franchissent le cap de se mettre à leur compte. Cette volonté réjouissante conforte l'image entrepreneuriale de la Suisse. La création d'une entreprise reste toutefois semée d'embûches. Les défis sont permanents, les résultats ne couronnent pas toujours les efforts et la tentation de tout laisser tomber peut être récurrente.

La concrétisation de ces vocations entrepreneuriales demande un courage et une volonté hors du commun de la part des femmes et des hommes qui s'engagent ainsi. Ils sont les bienvenus chez nous.

Start-up & entreprises innovantes

Fort de constater que, statistiquement, dans ce type d'entreprises les défauts de remboursement sont les plus fréquents, un de nos défis en 2011 consistera à persévérer dans le cautionnement de ces sociétés tout en affinant notre processus de sélection et d'intervention. Une partie de la solution pourrait-elle consister en une participation des établissements bancaires?

Affiner notre politique d'octroi dans ces dossiers innovants, produits ou prestations novateurs, nous nous concentrons désormais plus particulièrement sur la promotion de projets d'entreprises dont le lancement est imminent. Cette étape-clé, précédant de peu la phase de commercialisation, est en effet déterminante pour l'entreprise.

C'est ainsi que, depuis 2007, *Cautionnement romand* a soutenu une trentaine de projets visant l'amélioration d'un processus de fabrication ou le développement d'un produit dans des start-up ou entreprises innovantes pour un total de 10 millions de francs. Nous souhaitons confirmer notre présence dans ce secteur.

Objet du financement

La plupart des investissements consentis concernent toutefois des entreprises établies. On constate par ailleurs que le cautionnement de nouvelles entités et celui de transmissions d'entreprise sont en croissance.

Les investissements et les phases de lancement industriel et commercial d'une nouvelle entreprise nécessitent des financements importants. Il en est de même pour la transmission ou la remise d'une entreprise. En effet, un nombre très important de PME va devoir régler leur succession ces prochaines années et les transmissions familiales ou externes (par exemple à des cadres) sont une réalité quotidienne. Le risque de perdre des emplois lié à une mauvaise anticipation ou à une préparation insuffisante de ces transitions est ainsi réel. Des difficultés de financement le renforcent. On voit, là aussi, l'importance de notre organisation et l'attention qu'elle accorde à ce que sa limite d'intervention soit doublée et portée à 1 million de francs.

Proximité, compréhension et confiance

Grâce aux Antennes de proximité, *Cautionnement romand* est en mesure de travailler avec une connaissance approfondie du terrain. Cela nous permet de traiter les demandes en considérant à leur juste valeur les paramètres à disposition.

Avec des compétences de décision jusqu'à 150'000 francs déléguées à leur Conseil, les Antennes cantonales sont ainsi à même d'octroyer un cautionnement dans les meilleures conditions car elles bénéficient d'une connaissance approfondie de l'environnement économique régional et des prescriptions locales. Elles jouent donc un rôle économique fondamental en faveur des petites entreprises.

Banques, *Cautionnement romand* avec ses Antennes cantonales et PME : cette relation tripartite s'avère optimale et prévaut sur toute la durée du crédit cautionné.

Comptes - Bonne résistance jusqu'à ...

Depuis le début de la crise financière, *Cautionnement romand* a affiché une dynamique relativement peu sensible à l'évolution de l'activité économique : 2008 et particulièrement 2009 nous ont en effet apporté le plus grand nombre de sollicitations. Un lien avec les politiques d'octroi de crédits des banques l'explique certainement pour une part. La connaissance toujours meilleure que les milieux économiques et bancaires ont de notre activité est une autre explication. Quoi qu'il en soit et malgré la solidité des PME helvétiques qui ont bien résisté au ralentissement conjoncturel, 2010 fut pour nous une année difficile et les cautionnements honorés nous le confirment.

En effet, 46 entreprises cautionnées ont fait l'objet d'un appel à la caution d'un établissement bancaire pour rembourser une prestation ouverte, soit une hausse de 21% par rapport à l'année précédente.

Le ralentissement économique en 2008 et 2009 a donc affecté les comptes de nos clients avec retard, à travers des baisses d'activité et de rentabilité. Ces difficultés, rencontrées par un nombre croissant de PME, tous secteurs confondus, sont corroborées par l'évolution de nos provisions pour risques sur cautionnement, en augmentation de 3.7%.

La notion retenue pour une défaillance est l'appel à notre cautionnement par l'établissement bancaire. Cela ne signifie pas pour autant que notre client soit en faillite. Pour près d'un quart d'entre eux en effet, l'activité demeure et est poursuivie.

Compte tenu de ce qui précède, notre organisation s'attend à une nouvelle vague d'appels à la caution (défauts) mais qui ne devrait toutefois pas dépasser celle supportée en 2010. Nos provisions ont été adaptées pour y faire face.

Comparativement d'ailleurs aux autres organisations régionales, *Cautionnement romand* prend quelques risques supplémentaires calculés dans une volonté de maintien du savoir-faire et des emplois. Au final, la région bénéficie de beaucoup d'ingéniosité engendrée, d'expériences engagées, de projets montés et d'idées novatrices qui, en définitive, ont un impact macroéconomique certain, enrichissant ainsi l'économie en compétences.

Profil de risque maîtrisé

La détection des risques fait partie intégrante de notre mission. Car certains pourront devenir des sujets de préoccupation. Sachant que l'évolution de l'économie modifie cette appréciation et que l'imprévu fait partie de la vie, des provisions sont constituées pour y faire face.

A chaque client correspond donc un profil de risque particulier. Il est donc important, autant pour le client que pour notre institution, d'identifier et de comprendre toutes les sources de risques. Puis, dans un second temps de s'assurer que ceux-ci sont correctement gérés (suivi) et quantifiés (provisions).

Nos directives nous permettent de formaliser et de juger la solvabilité du débiteur comme d'estimer le risque qui lui est lié. Il en résulte un provisionnement dans les comptes de *Cautionnement romand*. Cette documentation comprend les exigences minimales que notre organisation a intégrées dans ses processus et réglementation internes. Pour atteindre ces objectifs, les directives fixent diverses règles relatives à la détermination de la capacité financière du débiteur et à la surveillance du crédit. Le maître mot de ces règles : s'assurer que le risque de défaillance est correctement évalué d'un point de vue économique, de façon prudente et contrôlable.

Des règles plus subjectives sont également applicables, tel le provisionnement automatique de 33% de l'engagement à charge de *Cautionnement romand* pour toute nouvelle activité.

Au 31 décembre 2010, 50% de nos engagements ont été provisionnés. Les situations comptables de fin d'année de nos clients, dont 22% concernent des dossiers dont le risque a été estimé important, permettront l'évaluation de nos risques et besoins en provisions en 2011.

Les PME menacées d'un durcissement des conditions de crédit ?

Les conditions de crédit pourraient se détériorer pour les PME. Nous avons d'ores et déjà constaté que les taux d'intérêts de certains prêts commerciaux avaient augmenté et ce, malgré la garantie de première qualité qui est offerte. De plus, les conséquences des nouvelles exigences réglementaires pourraient avoir des effets sur le coût de refinancement des banques et des conditions faites aux débiteurs.

En effet, Bâle III prévoit un renforcement de certaines normes, notamment les exigences minimales en fonds propres des banques pour qu'elles puissent mieux résister à des crises futures. Ces nouvelles normes qui

devraient contraindre les banques à renforcer leurs fonds propres pourraient aussi avoir pour effet une réduction des risques qu'elles acceptent d'assumer. Elles pourraient donc se montrer plus sévères dans l'octroi de crédit (taux d'avance, garanties, formalités et conditions) et diminuer leurs prêts à leurs clients.

Le sujet est complexe et même si nous comprenons bien la nécessité d'une réglementation bancaire adéquate, nous craignons que ces modifications incitent les banques à limiter leurs risques. Les petites entreprises se verraient donc touchées de plein fouet. *Cautionnement romand* jouera alors pleinement son rôle.

Perspectives

En appréciant le semestre écoulé et la structure bilancielle des PME, cela reste un exercice périlleux que d'estimer l'amplitude des défauts que nous devons honorer. De plus, l'évolution de l'économie ainsi que les tensions persistantes sur les marchés rendent la tâche plus compliquée et ne seront pas sans conséquence sur l'évolution de notre institution ces prochaines années.

Toutefois, le nombre de sollicitations en 2011 reflétera l'activité 2010. Nous restons donc positifs et espérons que nos partenaires bancaires continueront à collaborer comme jusqu'à aujourd'hui, non seulement dans l'octroi de crédits et dans un bon suivi des dossiers cautionnés, mais également dans les différentes procédures de contentieux.

Les optimisations prévues dans notre institution permettront à *Cautionnement romand* de toujours mieux remplir son rôle de réponse aux besoins des PME dans leur quête de financement ainsi qu'à ceux de nos partenaires bancaires dans l'élaboration d'une articulation financière commune, saine et allégée.

Quoi qu'il en soit, notre priorité consiste et consistera toujours à gérer nos ressources, y compris tous les éléments de risque, de la manière la plus rigoureuse possible, et de continuer d'offrir à nos clients et partenaires le meilleur service qui soit.



Christian Wenger



Zusammenfassung

Die Bürgschaftsübernahme in der Westschweiz bringt mehrere öffentliche und private Partner zusammen, die mit dem Ziel einer nachhaltigen Wirtschaftsentwicklung für das Gemeinwohl arbeiten. Die Partnerschaft vereint drei Typen von Akteuren, deren Arbeiten sich ergänzen, in einer Organisation. Ersten die Eidgenossenchaft, die die Mittel zur Verfügung stellt, um den Zinssatz, den der Bürgschaftsnehmer zu entrichten hat, aber auch das Risiko des **Cautionnement romand** zu senken. Zweitens die Wirtschaft und die Berufskreise, die erfahren und in der Lage sind, über die Qualität eines Projekts, die Lebensfähigkeit eines Unternehmens und die Fähigkeiten des Unternehmers zu urteilen. Schliesslich die beteiligten Kantone, deren Beiträge in Form von Finanz- und Humankapital entscheidend sind.

Cautionnement romand verfolgt das Ziel, das im Bundesgesetz verankert ist. Konkret soll es es «leistungs- und entwicklungsfähigen Klein- und Mittelbetrieben erleichtern, Bankdarlehen aufzunehmen». In diesem Sinne ist unsere Institution eine willkommene Möglichkeit, die Strenge der Vergabekriterien für Bankdarlehen zu mildern. In Anbetracht dieses Ziels hat die neue Gesetzgebung, die im Juli 2007 in Kraft trat, die festgesetzten Qualitätsziele - rationalisieren beziehungsweise professionalisieren des Systems und letztlich erhöhen der Attraktivität des Instruments für die KMU - in vollem Umfang erfüllt.

Tatsächlich operiert **Cautionnement romand** seit bald vier Jahren im Rahmen des neuen Bundesgesetzes und ist schwergewichtig in den Regionen präsent. So stattete er Organisationen, die in den Kantonen Freiburg, Genf, Neuchâtel, Valais und Waadt im Bereich der Wirtschaftsförderung aktiv sind, mit einem Vertretungsmandat aus. Diese sogenannten kantonalen Antennen sind mit den örtlichen Gegebenheiten, Personen und Wirtschaftsbedingungen vertraut, was sie zu wertvollen Partnern und Geschäftsvermittlern macht und den Erfolg des **Cautionnement romand** erklärt. Gute Kenntnisse des Marktes und des regionalen wirtschaftlichen Umfelds sind nämlich unbedingt erforderlich, um sowohl die finanziellen als auch die menschlichen Auswirkungen der unterstützten Projekte und Unternehmen zu beurteilen.

Auf diese Weise ermöglichten 837 Unternehmen und 129 Millionen Franken an bürgschaftsgesicherten Krediten die Entwicklung von Projekten im Umfang von über 400 Millionen Franken, die direkt 5'242 Stellen betreffen! Dies ist die Bilanz der ersten drei Geschäftsjahre des **Cautionnement romand**. In jedem der drei letzten Jahre erhielten zudem über 200 KMU einen ergänzenden Warenkredit zu Vorzugsbedingungen. Das bedeutet, dass das Vertrauen, das **Cautionnement romand** bei den KMU geniesst, gross ist und seine Rolle häufig entscheidend für die erfolgreiche Aufnahme eines Bankdarlehens ist.

Die meisten der von den Kunden des **Cautionnement romand** bewilligten Investitionen betreffen etablierte Unternehmen. Gleichwohl ist die Bürgschaftsübernahme für neue Unternehmenseinheiten und für Firmenübertragungen im Steigen begriffen. Insbesondere die Investitionen sowie die industriellen und wirtschaftlichen Aufbauphasen eines neuen Unternehmens erfordern hohe Finanzierungsbeiträge, dasselbe gilt auch für die Übertragung oder Übergabe von Unternehmen. Tatsächlich werden zahlreiche KMU in den kommenden Jahren die Nachfrage regeln müssen, familieninterne oder externe Lösungen gehören zum Alltag. So ist das Risiko des Verlusts von Stellen durch eine verspätete oder unzureichend vorbereitete Übergabe durchaus real. Finanzierungsschwierigkeiten erhöhen es noch. Auch hier zeigt sich die Bedeutung des **Cautionnement romand** und die Wichtigkeit einer Verdropelung des Interventionshöchstbetrages auf 1 Million Franken.

Seit dem Beginn der Finanzkrise hat **Cautionnement romand** eine Dynamik an den Tag gelegt, die kaum von der Wirtschaftsentwicklung beeinflusst wurde. 2008 und vor allem 2009 brachten nämlich die grösste Anzahl an Anträgen hervor. Dies lässt sich teilweise sicherlich mit den Kreditbewilligungspolitiken der Banken erklären. Die wachsende Bekanntheit des **Cautionnement romand** in Wirtschafts- und Bankerkreisen ist eine weitere Erklärungsmöglichkeit. Wie dem auch sei - trotz der Solidität der schweizerischen KMU, die der Konjunkturverlangsamung gut widerstanden haben, war 2010 ein schwieriges Jahr, was die Zahl der Bürgschaftsverluste bestätigt. 46 Unternehmen sind betroffen, was einer Steigerung von 21% gegenüber dem Vorjahr entspricht.

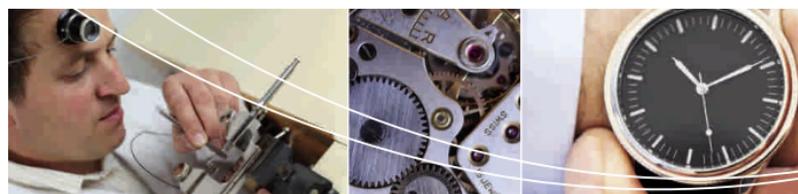
Dies liegt am wirtschaftlichen Abschwung der Jahre 2008 und 2009, welcher die Bilanzkonten der Kunden in Form sinkender Umsätze und Rentabilität zeitverzögert traf. Die Schwierigkeiten, mit denen eine wachsende Anzahl von KMU in allen Wirtschaftssektoren zu kämpfen hatte, verstärkten sich noch durch die Notwendigkeit höherer Rückstellungen für Bürgschaftsrücklagen; diese nahmen um 3,7% zu. Immerhin hat die Ermittlung der Risiken, die integraler Bestandteil des Auftrags des **Cautionnement romand** ist, dazu geführt, dass Rückstellungen gebildet werden. Jedem Kunden entspricht ein besonderes Risikoprofil. Deswegen ist es sowohl für den Kunden als auch für **Cautionnement romand** wichtig, alle Risikoquellen zu identifizieren und zu verstehen. Dann muss man sich vergewissern, dass diese korrekt verfolgt (Management) und quantifiziert (Rückstellungen) werden.

Ein heikler Punkt besteht darin, dass sich die Kreditbedingungen für die KMU verschlechtern könnten. **Cautionnement romand** hat bereits festgestellt, dass die Zinssätze bestimmter Geschäftsdarlehen trotz der angebotenen erstklassigen Garantie gestiegen sind. Des weitern könnten sich die neuen regulatorischen Anforderungen auf die Refinanzierungskosten der Banken auswirken und damit die Bedingungen für die Schuldner verschlechtern. Auch wenn eine angemessene Bankenordnung erforderlich ist befürchtet **Cautionnement romand** dass diese Änderungen die Banken veranlassen werden, ihre Risiken zu begrenzen. Die kleinen Unternehmen wären davon in vollem Umfang betroffen; **Cautionnement romand** wird da sein, um ihnen zu helfen.

In Kenntnis der Tatsache dass die Anzahl der Anträge im Jahr 2011 die Tätigkeit des Jahres 2010 widerspiegeln wird, bleibt **Cautionnement romand** optimistisch und hofft, dass seine Bankpartner wie bisher mit ihm zusammenarbeiten werden. Nicht nur bei der Bewilligung von Krediten und einer guten Bearbeitung der bürgschaftsgesicherten Kreditvorgänge, sondern auch bei den verschiedenen Streitverfahren.

Die in der Institution geplanten Optimierungsmassnahmen werden es **Cautionnement romand** gestatten, seine Rolle als Antwort auf die Bedürfnisse der KMU und ihrer Bankpartner immer besser zu übernehmen - sei es bei der Suche nach Finanzierung oder bei der Ausarbeitung einer gemeinsamen, gesunden und schlankeren finanziellen Struktur.

Wie dem auch sei - vorrangig wird die strengstmögliche Ressourcenverwaltung unter Einschluss aller Risikolemente sowie die Fortführung des bestmöglichen Serviceangebots für Kunden und Partner bleiben.



ORGANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

échéance des mandats: 2012/AG

Président	WICHT Jean-Pierre, Grandvaux
Vice-président	WENGER Jean, Hauterive
Administrateurs	BIDAL Bernard, Aproz (Nendaz)
	DOSE SARFATIS Emanuela*, Grand-Saconnex
	GROBETY Bernard, Féchy
	GROMETTO Olivier, Genève
	HÄRRI Sophie*, Neuchâtel
	JULMY Reto*, Bourguillon
	MARTI Jean-Jacques, Fribourg
	MOSER Gérard*, Pully
	RAPPAZ Pierre-Marie*, Sion
	RIEDO Alain, Charmey
TERLINCHAMP Laurent, Chancy	
TOSETTI Jean-François, Montcherand	
VAUTHIER Robert, Neuchâtel	
WITSCHARD Ernst, Susten (Leuk)	

* représentants des cantons

DIRECTION

Directeur	WENGER Christian
Fondés de pouvoir	DURUSSEL Sébastien
	JUTZET Monika

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA

CONTRÔLEURS INTERNES

STAEHLI Gilbert
VALLOTTON Bernard

RAISON SOCIALE

Coopérative romande de cautionnement-PME

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

Pully

ANTENNES CANTONALES

Fribourg	DÜRRENBERGER Pierre
Genève	NOUARA Serge
Neuchâtel	DÜRRENBERGER Pierre
Valais	BIANCO Eric
Vaud	TRONCHET Cédric



CHIFFRES-CLÉS

DATES

Loi fédérale aux organisations de cautionnement	06.10.2006
Reconnaissance de <i>Cautionnement romand</i> par la Confédération	28.06.2007
Constitution de <i>Cautionnement romand</i> par 9 organismes publics et privés	18.07.2007
Inscription au Registre du Commerce	08.08.2007

9

	Nbre	%	CHF
NOUVEAUX CAUTIONNEMENTS (accordés en 2010)	209	100	34'412'000
Fribourg	13	8	2'801'250
Genève	39	24	8'010'800
Neuchâtel	15	7	2'463'000
Valais	36	14	4'935'750
Vaud	106	47	16'201'200
Depuis la constitution de <i>Cautionnement romand</i> (total)	837		128'586'302
Représentant le maintien et la création d'emplois au nombre de			5'242
CAUTIONNEMENTS EN COURS (au 31 décembre 2010)	824	100	89'868'464
Fribourg	44	7	6'706'914
Genève	110	15	13'018'376
Neuchâtel	66	10	8'754'350
Valais	210	19	17'400'188
Vaud	394	49	43'988'636
ENGAGEMENTS EN COURS (au 31 décembre 2010)	824		89'868'464
A charge de la Confédération			57'035'525
A charge des Cantons			5'649'192
A charge de la CSC			4'272'754
A charge (risque propre) de <i>Cautionnement romand</i>		25	22'910'993
CAUTIONNEMENTS HONORÉS (pertes payées en 2010)	46		4'304'145
A charge (risque propre) de <i>Cautionnement romand</i>		33	1'419'500
PROVISION POUR RISQUES SUR CAUTIONNEMENTS			5'402'000
Degré de couverture		24	
CAPITAL SOCIAL			18'162'000
Degré de couverture		79	

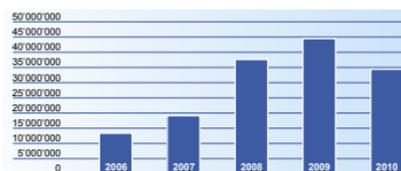


STATISTIQUES

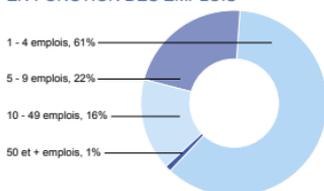
NOUVEAUX CAUTIONNEMENTS (accordés)

	2006		2007		2008		2009		2010	
Fribourg	280'000	2.2%	605'000	3.2%	995'000	2.7%	3'720'000	8.4%	2'801'250	8.1%
Genève	2'290'460	17.8%	3'443'500	18.0%	8'430'500	22.8%	10'501'000	23.7%	8'010'800	23.3%
Neuchâtel	694'000	5.4%	1'747'500	9.1%	2'025'000	5.5%	5'625'000	12.7%	2'463'000	7.2%
Vaud	3'975'000	30.9%	5'945'000	31.1%	7'795'000	21.1%	7'986'000	18.0%	4'935'750	14.3%
Vaud	5'627'500	43.7%	7'389'500	38.6%	17'687'000	47.8%	16'434'750	37.2%	16'201'200	47.1%
CRC-PME	12'866'960	100.0%	19'130'500	100.0%	36'932'500	100.0%	44'266'750	100.0%	34'412'000	100.0%

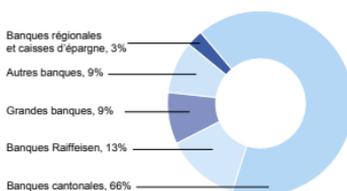
10



EN FONCTION DES EMPLOIS



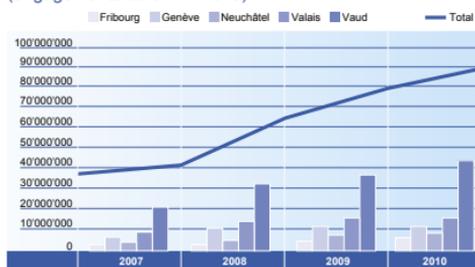
SELON LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES



SELON LE MONTANT (jusqu'à...)



CAUTIONNEMENTS EN COURS (engagements au 31.12.2010)

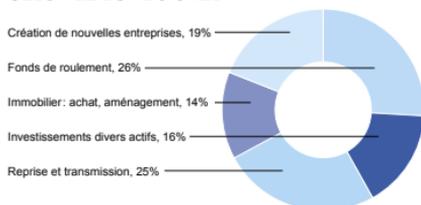


CAUTIONNEMENT MOYEN PAR ANNÉE EN COURS MOYEN AU 31.12

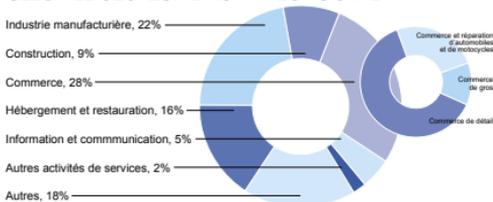


11

SELON LE BUT DU CRÉDIT



SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS AU 31.12



EN COURS AU 31.12 PAR TYPE DE BANQUE

	2008		2009		2010	
Banques Cantonales	44'056'945	67.9%	56'064'205	70.2%	62'578'787	69.6%
Banques Raiffeisen	11'173'422	17.3%	11'839'883	14.8%	13'129'364	14.6%
Autres banques	3'548'632	5.5%	4'302'166	5.4%	5'221'022	5.8%
Grandes banques	5'221'016	8.0%	6'529'702	8.2%	7'339'172	8.2%
Banques régionales	873'475	1.3%	1'091'171	1.4%	1'600'120	1.8%
Total	64'873'490	100%	79'827'127	100%	89'868'464	100%

CLIENTS CAUTIONNÉS – Quelques fourchettes

	Min.	Max.
Crédit cautionné	15'000	500'000
Projet	30'000	12'000'000
Fonds propres au bilan	20'000	7'000'000
Chiffre d'affaires réalisé	100'000	40'000'000
Emplois directs concernés	1	200
Taux d'intérêts offert par la banque	1.75%	8.5%
Nombre de garanties constituées	1	16

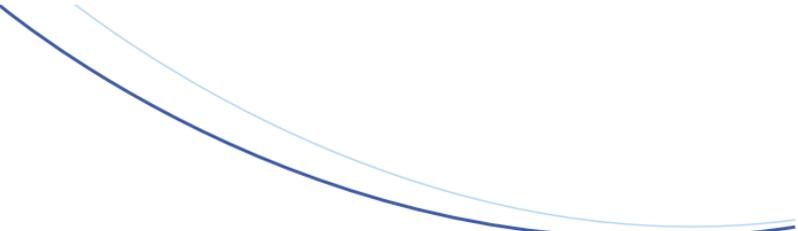
**BILAN**

12

Bilan au	31.12.2010		31.12.2009	
	CHF	%	CHF	%
ACTIF				
Actif circulant				
LIQUIDITÉS				
Caisse	184.75		547.00	
Comptes Postfinance	1'050'145.68		1'019'724.43	
Comptes bancaires	8'773'362.23		9'097'646.85	
	9'823'692.66	39.5	10'117'918.28	56.5
CRÉANCES RÉSULTANT DE PRESTATIONS				
Créances envers des débiteurs cautionnés	76'687.75		72'785.00	
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	-22'000.00		-22'000.00	
	54'687.75	0.2	50'785.00	0.3
AUTRES CRÉANCES				
Confédération, c/c	1'541'804.08		962'338.15	
Centrale suisse de cautionnement, c/c	0.00		108'085.05	
Antennes, c/c	987'796.00		48'922.31	
SwissLife, c/c	112'988.85		94'546.65	
Impôt anticipé à récupérer	15'752.78		25'784.24	
	2'658'341.71	10.7	1'239'676.40	6.9
PLACEMENTS				
Obligations en CHF	8'912'425.00		4'774'030.50	
Obligations étrangères	1'304'152.00		494'410.00	
Actions en CHF	337'375.00		226'899.00	
Actions étrangères	295'202.96		151'304.83	
Immobilier	1'298'000.00		675'695.00	
	12'147'154.96	48.9	6'322'339.33	35.3
ACTIFS DE RÉGLARISATIONS				
Actifs transitoires	123'718.75	0.5	100'857.80	0.6
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS				
Machines-appareils de bureau	3'000.00		5'000.00	
Mobilier de bureau	4'000.00		6'000.00	
Mobilier divers	1'000.00		2'000.00	
Informatique et téléphonie	20'000.00		30'000.00	
Frais de fondation	13'000.00		22'000.00	
	41'000.00	0.2	65'000.00	0.4
TOTAL DE L'ACTIF	24'848'595.83	100.0	17'896'576.81	100.0

Bilan au	31.12.2010		31.12.2009	
PASSIF	CHF	%	CHF	%
Fonds étrangers				
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS				
Créanciers	9'206.85	0.0	4'540.55	0.0
AUTRES DETTES À COURT TERME				
Centrale suisse de cautionnement, c/c	36'071.70		0.00	
Antennes, c/c	78'873.94		116'191.40	
	114'945.64	0.5	116'191.40	0.6
PASSIFS DE RÉGULARISATIONS				
Passifs transitoires	153'335.25	0.6	134'839.25	0.8
PRÊTS SUBORDONNÉS				
DFE - prêt de rang subordonné	1'000'000.00	4.0	1'000'000.00	5.6
PROVISIONS				
Provision pour risques sur cautionnements:				
Fribourg	266'000.00		183'000.00	
Genève	440'500.00		761'500.00	
Neuchâtel	464'000.00		303'000.00	
Valais	1'498'500.00		1'555'500.00	
Vaud	2'733'000.00		2'405'000.00	
	5'402'000.00	21.8	5'208'000.00	29.1
FONDS PROPRES				
Capital social				
Fribourg	1'000'000.00		1'000'000.00	
Genève	1'522'000.00		1'512'000.00	
Neuchâtel	1'300'000.00		900'000.00	
Valais	4'500'000.00		3'500'000.00	
Vaud	9'840'000.00		4'500'000.00	
	18'162'000.00		11'412'000.00	
Fonds de réserve	7'108.09		21'005.61	
	18'169'108.09	73.1	11'433'005.61	63.9
TOTAL DU PASSIF	24'848'595.83	100.0	17'896'576.81	100.0

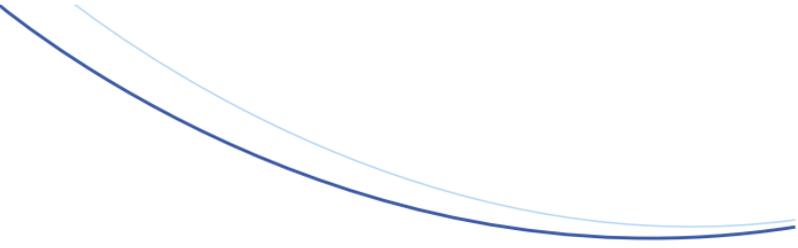
NB: Le capital social est détenu par quatorze associés dont cinq collectivités publiques (Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud) qui représentent 36% des voix (62% du capital) et neuf organisations privées, professionnelles et économiques (64% des voix, 38% du capital).


COMPTE D'EXPLOITATION

14

Compte d'exploitation		2010		2009	
PRODUITS	CHF	%	CHF	%	
Produits nets résultants de l'activité de cautionnement					
Frais d'étude ¹	324'645.01		383'408.65		
Rétrocessions aux Antennes ²	-194'788.89		-230'045.90		
Frais de dossier ³	145'456.60		114'146.60		
Rémunération aux antennes pour dossiers existants ⁴	-165'000.00		-156'100.00		
Primes de risques ⁵	1'046'788.05		887'833.70		
Part CSC sur les primes de risques ⁶	-97'663.00		-65'370.00		
Frais CSC pour le splitting du risque ⁷	-36'071.70		-46'781.00		
Autres revenus nets	176'181.90		104'816.75		
	1'199'547.97	48.5	991'908.80	37.2	
Aides financières de la Confédération					
Aides financières de la Confédération ⁸	1'145'486.95	46.3	1'231'131.90	46.1	
Produits nets résultant du placement de la fortune					
Intérêts actifs et dividendes	211'407.17		198'236.02		
Gains/pertes (-) de cours sur titres non réalisé(e)s	-51'807.92		265'234.42		
Pertes sur l'aliénation de titres	-3'590.00		-4'530.00		
Frais sur titres et c/c	-27'631.52		-13'221.02		
	128'377.73	5.2	445'719.42	16.7	
TOTAL DES PRODUITS	2'473'412.65	100.00	2'668'760.12	100.0	

1. Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des demandes de cautionnement.
2. Une part de 60% des frais d'étude est redistribuée aux Antennes pour leur expertise.
3. Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir en partie la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
4. Une rémunération annuelle de CHF 200.- par dossier est attribuée aux Antennes pour le suivi de la clientèle.
5. Une prime de risque annuelle de 1.25% est prélevée sur le compte des clients afin de couvrir en partie les appels à la caution de nos partenaires bancaires (cautionnements honorés).
6. Certains dossiers bénéficient d'une réassurance de la Centrale suisse de cautionnement qui couvre la moitié du risque à charge de la Coopérative romande de cautionnement-PME (CRC-PME). La moitié de la prime de risque ainsi prélevée lui est restituée.
7. Rémunération de la Centrale suisse de cautionnement pour le risikosplitting.
8. Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DFE, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.



Compte d'exploitation		2010	2009		
CHARGES		CHF	%	CHF	%
Charges résultant de l'activité de cautionnement					
Cautionnements honorés		1'419'499.79		934'035.48	
Récupérations sur les cautionnements honorés		-85'041.20		-59'356.00	
Primes de risques non encaissées		39'962.05		0.00	
Récupérations sur les primes de risques non encaissées		-9'081.38		0.00	
Frais de contentieux		1'375.55		337.50	
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements		194'000.00		844'250.00	
		1'560'714.81	63.1	1'719'266.98	64.4
Autres charges d'exploitation					
Charges de personnel		603'719.20		586'303.90	
Frais de locaux		39'823.60		39'356.75	
Assurances d'exploitation		1'261.10		1'243.30	
Autres charges administratives		7'948.40		10'148.40	
Frais de télécommunication et affranchissements		11'179.70		12'372.00	
Frais informatiques		4'734.35		7'739.35	
Honoraires de l'organe de contrôle et révisions internes		28'848.30		30'421.65	
Honoraires CSC		0.00		25'000.00	
Frais de séances et d'assemblées		177'955.23		187'511.35	
Promotion		33'315.48		17'072.95	
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs cautionnés		0.00		7'000.00	
Amortissements des immobilisations		27'290.00		36'900.20	
Charges diverses refacturées		-7'680.00		-7'680.00	
		928'395.36	37.6	953'389.85	35.7
Résultat exceptionnel et sur exercices antérieurs					
Restitution parts sociales NE s/cautionnements honorés		-1'800.00		0.00	
Aides financières de la Confédération		0.00		-138'938.70	
Frais CSC pour le splitting du risque		0.00		46'781.00	
Frais de réorganisation		0.00		83'318.30	
		-1'800.00	-0.1	-8'839.40	-0.3
TOTAL DES CHARGES					
		2'487'310.17	100.6	2'663'817.43	99.8
Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)					
		-13'897.52	-0.6	4'942.69	0.2
		PERTE		BÉNÉFICE	

ANNEXE AUX COMPTES

Annexe aux comptes

31.12.2010

31.12.2009

16

1. Etat des engagements

Les engagements au 31 décembre 2010, sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés à cette date s'élèvent à CHF 85'664'055 (CHF 79'827'127 en 2009), répartis sur 824 dossiers (831 en 2009), dont CHF 21'751'828 (CHF 22'465'861 en 2009) à charge de la CRC-PME (25.4%).

2. Principes d'évaluation des titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché au 31.12.2010.

3. Provision pour risques sur cautionnements

La provision pour risques sur cautionnements se base sur les soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31.12.2010 des engagements accordés et a été constituée comme suit:

	CHF	Nbre	CHF	Nbre
Risque 1	1'681'000	208	1'670'700	178
Risque 2	3'091'000	189	2'132'400	165
Risque 2+	0	0	610'500	25
Risque 3	630'000	23	794'400	31
Provision individualisée	5'402'000	420	5'208'000	399
Degré de couverture (% des dossiers provisionnés)	24.8%	51%	23.2%	48%

La catégorie de risque supplémentaire à la directive PwC (2+), ajoutée en 2009, a été abandonnée dans le but d'uniformiser les procédures avec les autres organisations suisses de cautionnement.

Cette provision a évolué comme suit au cours de l'exercice:

Apports des cinq coopératives lors de la constitution	3'239'150		3'239'150
Attribution à la provision au cours des exercices précédents	1'968'850		1'124'600
Attribution à la provision au cours de l'exercice	194'000		844'250
Provision individualisée (évolution)	5'402'000	3.7%	5'208'000

4. Capital social

Le 16 décembre 2010, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'accorder une aide financière de CHF 1'000'000 sous forme de prêts et participations permanentes. Ce montant, encaissé le 5 janvier 2011, a été comptabilisé dans le capital social de la CRC-PME au 31 décembre 2010.

5. Cautionnements honorés durant l'exercice

Le montant mentionné au compte d'exploitation représente:

Pertes totales	4'304'144.64	46	4'406'200.54	38
Dont part à charge de la CRC-PME (risque propre)	1'419'499.79	33%	934'035.48	21%

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



KPMG SA

Audit

Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Casa postale 6653
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

17

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des associés de
Coopérative romande de cautionnement - PME, Pully

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Coopérative romande de cautionnement - PME pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la tenue à jour de la liste des associés ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Bernard Ruffi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Freidig

Lausanne, le 24 mars 2011



ANTENNES CANTONALES DE CAUTIONNEMENT ROMAND

Depuis le 15 juillet 2007 et suite à la reconnaissance par la Confédération de la Coopérative romande de cautionnement-PME en qualité d'organisme de cautionnement ouest, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement pour la Suisse romande.

Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité, les Antennes cantonales, structures juridiquement indépendantes, dirigées et composées de nombreux professionnels compétents au bénéfice de formations et d'expériences diverses. La plupart d'entre elles existaient déjà au moment de la création de *Cautionnement romand* et certaines ont été créées pour l'occasion. Toutes ont été choisies pour l'importante empreinte qu'elles ont auprès du tissu économique local et permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les Antennes cantonales jouissent d'un rôle clé dans le développement et la promotion du cautionnement car, pour faciliter les relations avec les clients et les partenaires bancaires, la proximité est un facteur capital de réussite dans la réalisation de la mission du cautionnement.

Toutes les tâches des Antennes sont fixées par une convention identique qui les lie notamment à l'obligation

de respecter les règles, processus et autres règlements de *Cautionnement romand*. Outre de démontrer également qu'elles disposent des structures et compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'ailleurs d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de 150'000 francs et formulent un préavis au Conseil d'administration de *Cautionnement romand* au-delà.

Une indemnité pour dossiers traités et dossiers en cours est prévue dans le contrat de collaboration (voir points 2 et 4 du Compte d'exploitation).

L'avantage décisif de *Cautionnement romand* réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une Antenne locale connaissant tout particulièrement bien le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est impérative pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Cette proximité permet de faciliter les contacts et l'écoute avec les entreprises, preuve en est le succès du cautionnement romand.


Antenne FRIBOURG
Historique

Afin de donner à l'Antenne Fribourg de la Coopérative Romande de Cautionnement - PME (*Cautionnement romand*) une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association CRC-PME Fribourg a été créée en août 2009. En plus de l'Union Patronale du canton de Fribourg et de la Chambre de Commerce Fribourg, le Canton de Fribourg, par le biais de la Promotion économique, est l'un des trois membres fondateurs. La Promotion économique préside l'association CRC-PME Fribourg et représente les intérêts du canton de Fribourg dans le conseil d'administration de *Cautionnement romand*.

Activité

- Cautionnement à hauteur de CHF 500'000, via *Cautionnement romand*.

Organes

Président JULMY Reto
 Vice-président MARTI Jean-Jacques
 Administrateur RIEDO Alain
 Directeur & Enquêteur DÜRRENBARGER Pierre

Geschichte

Um der Freiburger Zweigstelle der Bürgschaftsgenossenschaft West-Schweiz-KMU (*Cautionnement romand*) eine eigenständige Identität sowie erhöhte Sichtbarkeit zu verleihen und um die Bearbeitung der Anfragen zu vereinfachen, wurde im August 2009 der Verein CRC-PME Freiburg gegründet. Die drei Gründungsmitglieder sind der Freiburger Arbeitgeberverband, die Handelskammer Freiburg und der Kanton Freiburg, vertreten durch die Wirtschaftsförderung. Die Wirtschaftsförderung sitzt dem Verein CRC-PME Freiburg vor und vertritt im Verwaltungsrat *Cautionnement romand* die Interessen des Kantons Freiburg.

Contact

CRC-PME Fribourg
 1700 Fribourg
 Tél. 026 425 46 12
 Fax 026 425 46 13
fribourg@cautionnementromand.ch

2010	CAUTIONNEMENT ROMAND			FRIBOURG			
	Nbres	montant	moyenne	Nbres	montant	moyenne	%
Engagements au 01.01.2010	831	79'827'127	96'062	43	5'379'503	125'105	7
Demandes en suspens	98	19'254'000	196'469	9	2'380'000	264'444	12
Demandes reçues	340	59'769'680	175'793	22	4'780'000	217'273	8
Demandes traitées	392	69'232'930	176'615	25	6'050'000	242'000	9
Refus	80	16'479'930	205'999	4	1'238'750	309'688	8
% de refus	20%		24%	16%		20%	
Retirées	103	18'341'000	178'068	8	2'010'000	251'250	11
% retirées	26%		26%	32%		33%	
Demandes en suspens en fin de période	46	9'790'750	212'842	6	1'110'000	185'000	11
Dossiers accordés	209	34'412'000	164'651	13	2'801'250	215'481	8
% des dossiers accordés	53%		50%	52%		46%	
Emplois nouvellement créés ou soutenus		1'540	7.4		75	5.8	5
Montant de l'aide par emploi		22'345			37'350		
Investissements réalisés		89'515'780			9'640'250		
Libérations et amortissements	170	20'066'518	25.1%	12	1'473'839	27.4%	7
Pertes brutes	46	4'304'145	93'568	-	-		
Engagements au 31.12.2010	824	89'868'464	109'064	44	6'706'914	152'430	8
Risque propre	824	22'910'993	27'805	44	2'008'352	45'644	9

Antenne GENEVE

Historique

La FAE (Financer Autrement les Entreprises) a été fondée en 2005, sur la base de la loi sur l'aide aux entreprises, votée par le Grand Conseil genevois. Composée de spécialistes en finance et en gestion, elle est au service des entreprises de la République et canton de Genève. Quel que soit leur besoin, la FAE est aux côtés des entreprises genevoises pour leur apporter des solutions de financement sur mesure, subsidiaires aux sources de financement traditionnelles; et ce jusqu'à CHF 4 Mio par entreprise.

Activité

- Cautionnement à hauteur de CHF 4 Mio dont CHF 500'000, via *Cautionnement romand*
- Prise de participations minoritaires jusqu'à CHF 4 Mio
- Aide et financement (service d'audit et coaching)
- Avance de trésorerie.

Organes

Président	LATHION Philippe
Vice-présidente	SAYEGH Christine
Membres	DOSE SARFATIS Emanuela GIROD Bernard GROMETTO Olivier MEYER Erwin NOVEMBER Andrés ROBERT Jacques SEYDOUX Charles TERLINCHAMP Laurent TERRETTAZ Olivier
Directeurs	NOUARA Serge METRAILLER Jean
Enquêteurs	LEVET Frédéric RUFFIEUX Daniel

Contact

FAE - Av. Industrielle 14
1227 Carouge
Tél. 022 827 42 84
Fax 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch

2010	CAUTIONNEMENT ROMAND			GENÈVE			
	Nbres	montant	moyenne	Nbres	montant	moyenne	%
Engagements au 01.01.2010	831	79'827'127	96'062	118	12'510'249	106'019	16
Demandes en suspens	98	19'254'000	196'469	15	4'262'000	284'133	22
Demandes reçues	340	59'769'680	175'793	68	13'712'500	201'654	23
Demandes traitées	392	69'232'930	176'615	80	16'994'500	212'431	25
Refus	80	16'479'930	205'999	28	6'013'700	214'775	37
% de refus	20%	24%		35%	35%		
Retirées	103	18'341'000	178'068	13	2'970'000	228'462	16
% retirées	26%	26%		16%	17%		
Demandes en suspens en fin de période	46	9'790'750	212'842	3	980'000	326'667	10
Dossiers accordés	209	34'412'000	164'651	39	8'010'800	205'405	23
% des dossiers accordés	53%	50%		49%	47%		
Emplois nouvellement créés ou soutenus		1'540	7.4		351	9.0	23
Montant de l'aide par emploi		22'345			22'823		
Investissements réalisés		89'515'780			13'938'472		
Libérations et amortissements	170	20'066'518	25.1%	39	6'055'145	48.4%	30
Pertes brutes	46	4'304'145	93'568	8	1'447'528	180'941	34
Engagements au 31.12.2010	824	89'868'464	109'064	110	13'018'376	118'349	15
Risque propre	824	22'910'993	27'805	110	1'101'566	10'014	5



Antenne NEUCHÂTEL

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées, dans le canton de Neuchâtel, par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939. Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, les villes, certaines associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce. Dans le cadre de la délégation de compétences, le Conseil d'administration de l'antenne décide les cautionnements jusqu'à concurrence de CHF 150'000 et prévoise pour les montants supérieurs, soumis au Conseil d'administration de *Cautionnement romand*.

Activité

- Cautionnement à hauteur de CHF 500'000, via *Cautionnement romand*.

Organes

Président	WENGER Jean
Vice-président	VAUTHIER Robert
Administrateur	COSSETTINI Patrick
Directeur & Enquêteur	DÜRRENBARGER Pierre

21

Contact

Sté coopérative NEuchâtel Interface PME
Case postale 46
2046 Fontaines
Tél. 032 853 42 54
Fax 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

2010	CAUTIONNEMENT ROMAND			NEUCHÂTEL			
	Nbres	montant	moyenne	Nbres	montant	moyenne	%
Engagements au 01.01.2010	831	79'827'127	96'062	61	7'722'582	126'600	10
Demandes en suspens	98	19'254'000	196'469	13	1'650'000	126'923	9
Demandes reçues	340	59'769'680	175'793	38	5'349'000	140'763	9
Demandes traitées	392	69'232'930	176'615	41	5'939'000	144'854	9
Refus	80	16'479'930	205'999	13	1'976'000	152'000	12
% de refus	20%	24%		32%	33%		
Retirées	103	18'341'000	178'068	13	1'500'000	115'385	8
% retirées	26%	26%		32%	25%		
Demandes en suspens en fin de période	46	9'790'750	212'842	10	1'060'000	106'000	11
Dossiers accordés	209	34'412'000	164'651	15	2'463'000	164'200	7
% des dossiers accordés	53%	50%		37%	41%		
Emplois nouvellement créés ou soutenus		1'540	7.4		93	6.2	6
Montant de l'aide par emploi		22'345			26'484		
Investissements réalisés		89'515'780			2'919'500		
Libérations et amortissements	170	20'066'518	25.1%	6	1'123'287	14.5%	6
Pertes brutes	46	4'304'145	93'568	4	307'945	76'986	7
Engagements au 31.12.2010	824	89'868'464	109'064	66	8'754'350	132'642	10
Risque propre	824	22'910'993	27'805	66	2'390'962	36'227	10

Antenne VALAIS

Historique

L'Office valaisain de cautionnement mutuel pour les artisans et commerçants (OVAC) est une société coopérative fondée en 1940 par les arts et métiers. L'Office compte plus de 800 coopérateurs, y compris l'Etat du Valais, la Banque Cantonale du Valais, la Raiffeisen, les Associations professionnelles cantonales, dont, en particulier, le Bureau des Métiers et l'Association Valaisanne des Entrepreneurs.

Organes

Président
Vice-président
Administrateurs

ROUX Pierre-André
WITSCHARD Ernst
BIDAL Bernard
COLOMBARA Benoît
DÉCAILLET Gabriel
FURRER Jean-Marc
GESSLER François
IMBODEN Mischa
JUILLARD Gabriel
RAPPAZ Pierre-Marie
BIANCO Eric
HERTLI Gérard
GIANESINI Sébastien
KARLEN Alvaro
MÉTRAILLER Jacques
RIEDER Irene

Directeur
Enquêteurs

Geschichte

Die Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes (BWG) wurde 1940 von Handwerksunternehmen gegründet. Die Genossenschaft zählt etwas über 800 Mitglieder einschliesslich der Kanton Wallis, die Walliser Kantonalbank, die Raiffeisenbank, die kantonalen Berufsverbände, darunter, besonders, der Walliser Handwerkerverband und der Walliser Baumeisterverband.

Activité

- Cautionnement à hauteur de CHF 500'000, via *Cautionnement romand*
- Garantie de construction, de restitution d'acompte et de bonne exécution.

Contact

Office valaisain de cautionnement mutuel
pour Artisans et commerçants
Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1031
1951 Sion
Tél. 027 322 29 01
Fax 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch

2010	CAUTIONNEMENT ROMAND			VALAIS			
	Nbres	montant	moyenne	Nbres	montant	moyenne	%
Engagements au 01.01.2010	831	79'827'127	96'062	214	17'159'278	80'184	21
Demandes en suspens	98	19'254'000	196'469	37	4'437'000	119'919	23
Demandes reçues	340	59'769'680	175'793	54	7'548'430	139'786	13
Demandes traitées	392	69'232'930	176'615	83	11'035'430	132'957	16
Refus	80	16'479'930	205'999	13	1'769'680	136'129	11
% de refus	20%	24%		16%	16%		
Retirées	103	18'341'000	178'068	34	4'330'000	127'353	24
% retirées	26%	26%		41%	39%		
Demandes en suspens en fin de période	46	9'790'750	212'842	8	950'000	118'750	10
Dossiers accordés	209	34'412'000	164'651	36	4'935'750	137'104	14
% des dossiers accordés	53%	50%		43%	45%		
Emplois nouvellement créés ou soutenus		1'540	7.4		431	12.0	28
Montant de l'aide par emploi		22'345			11'452		
Investissements réalisés		89'515'780			15'755'181		
Libérations et amortissements	170	20'066'518	25.1%	28	3'393'991	19.8%	17
Pertes brutes	46	4'304'145	93'568	12	1'300'849	108'404	30
Engagements au 31.12.2010	824	89'868'464	109'064	210	17'400'188	82'858	19
Risque propre	824	22'910'993	27'805	210	5'826'083	27'743	25

Antenne VAUD

Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par *Cautionnement romand* en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7'500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330'000'000. Son capital s'élève à CHF 5'204'980 au 31 décembre 2010. Il est détenu par plus de 3'000 personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également par le biais d'un arriéré-cautionnement plus de vingt dossiers dans le cadre d'interventions industrielles et technologiques. Le Canton de Vaud est le sociétaire le plus important de *Cautionnement romand*.

Activité

- Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000 en tant qu'Antenne Vaud de *Cautionnement romand*
- Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal.

Organes

Président	WICHT Jean-Pierre
Vice-président	GROBÉTY Bernard
Administrateurs	LINDER Hervé MOSER Gérard TOSETTI Jean-François
Directeur	TRONCHET Cédric
Sous-directeur	PERRET Daniel

Contact

Coopérative vaudoise de promotion
du cautionnement CVC
Av. Général-Guisan 117
Case postale 126
1009 Pully
Tél. 021 721 11 81
Fax 021 721 11 80
vaud@cautionnementromand.ch

2010	CAUTIONNEMENT ROMAND			VAUD			
	Nbres	montant	moyenne	Nbres	montant	moyenne	%
Engagements au 01.01.2010	831	79'827'127	96'062	395	37'055'515	93'811	46
Demandes en suspens	98	19'254'000	196'469	24	6'525'000	271'875	34
Demandes reçues	340	59'769'680	175'793	158	28'379'750	179'619	48
Demandes traitées	392	69'232'930	176'615	163	29'214'000	179'227	42
Refus	80	16'479'930	205'999	22	5'481'800	249'173	33
% de refus	20%	24%		13%	19%		
Retirées	103	18'341'000	178'068	35	7'531'000	215'171	41
% retirées	26%	26%		21%	26%		
Demandes en suspens en fin de période	46	9'790'750	212'842	19	5'690'750	299'513	58
Dossiers accordés	209	34'412'000	164'651	106	16'201'200	152'842	47
% des dossiers accordés	53%	50%		65%	55%		
Emplois nouvellement créés ou soutenus		1'540	7.4		590	5.6	38
Montant de l'aide par emploi		22'345			27'460		
Investissements réalisés		89'515'780			47'262'377		
Libérations et amortissements	170	20'066'518	25.1%	85	8'020'256	21.6%	40
Pertes brutes	46	4'304'145	93'568	22	1'247'824	56'719	29
Engagements au 31.12.2010	824	89'868'464	109'064	394	43'988'636	111'646	49
Risque propre	824	22'910'993	27'805	394	11'584'031	29'401	51



STATISTIQUES SUISSES

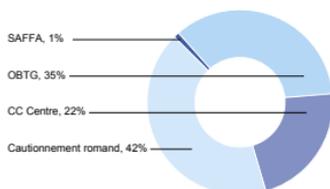
LES ORGANISATIONS SUISSES DE CAUTIONNEMENT EN 2010

24

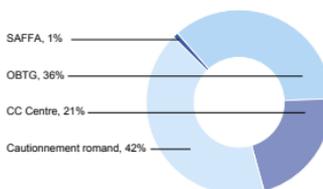
EN GÉNÉRAL

	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Engagements au 01.01.2010	57	1'744'550.00	1	307	62'627'645.00	29	346	69'835'405.00	33	831	79'827'126.78	37	1691	2'410'247'226.76	100
Demandes reçues	41	2'526'000.00	1	265	68'100'060.00	34	204	50'904'949.00	25	438	79'023'080.00	40	948	2'004'444'694.00	100
Demandes accordées	20	1'216'000.00	1	128	29'428'750.00	35	85	18'243'748.00	22	209	34'412'000.00	42	442	833'004'498.00	100
Remboursements et amortissements	3	407'700.00	1	66	14'415'108.55	19	75	41'200'831.75	54	170	20'066'517.95	26	314	76'090'158.25	100
Pertes	1	15'000.00	0	4	358'876.45	5	14	2'066'503.28	31	46	4'304'144.64	84	65	6'744'524.34	100
Engagements au 31.12.2010	73	2'537'850.00	1	416	77'282'410.00	35	342	44'911'918.00	21	824	89'868'464.17	42	1654	214'500'542.17	100

ACCORDÉS EN 2010



ENGAGEMENTS AU 31.12.2010



ACTIVITÉ DE CAUTIONNEMENT SELON LE BUT DU CRÉDIT

	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Création de nouvelles entreprises	18	1'086'000.00	89	18	3'160'750.00	11	6	1'350'000.00	7	52	9'479'200.00	27	84	150'795'950.00	18
Reprise et transmission	2	130'000.00	11	34	7'437'500.00	25	7	729'488.00	4	59	8'818'300.00	26	102	171'132'288.00	20
Immobilier: achat, aménagement				29	8'422'500.00	29	22	6'180'000.00	34	16	4'425'000.00	13	66	189'227'500.00	23
Investissements divers actifs				7	1'652'500.00	5	14	2'540'000.00	14	33	4'793'750.00	14	54	8'986'250.00	11
Fonds de roulement				40	8'755'500.00	30	36	7'444'250.00	41	30	6'897'750.00	20	126	23'097'500.00	28
Total	20	1'216'000.00	100	128	29'428'750.00	100	85	18'243'748.00	100	209	34'412'000.00	100	442	833'004'498.00	100

ENGAGEMENTS AU 31.12.2010 PAR GROUPE DE BANQUE

	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Banques cantonales	13	561'400.00	22	244	44'934'825.00	58	50	951'948.00	21	562	62'578'786.51	70	869	117'588'959.51	55
Banques Raiffeisen	6	136'400.00	5	52	9'148'710.00	12	71	533'284.00	12	169	13'293'642.28	14	298	277'517'598.28	13
Banques rég. et caisses d'épargne	18	746'900.00	30	164	20'243'375.00	26	198	24'937'886.00	55	22	1'600'119.51	2	340	48'819'860.51	22
Grandes banques	2	106'500.00	4	11	1'947'000.00	2	23	5'135'000.00	11	33	7'339'171.70	8	69	14'467'671.70	7
Autres banques	34	986'850.00	39	4	1'287'500.00	2	2	318'000.00	1	38	5'221'022.17	6	78	7'813'172.17	3
Total	73	2'537'850.00	100	416	77'282'410.00	100	342	44'911'918.00	100	824	89'868'464.17	100	1654	214'500'542.17	100

SAFFA Société coopérative de cautionnement SAFFA / SAFFA Bürgschaftsgenossenschaft – Basel

OBTG Ostschweizerische Bürgschaftsgenossenschaft – St. Gallen

CC Centre Coopérative de cautionnement pour PME / Bürgschaftsgenossenschaft für KMU – Burgdorf



COOPÉRATIVE ROMANDE DE CAUTIONNEMENT - PME

Avenue Général-Guisan 117
Case postale 109
1009 Pully

Tél. 021 721 11 91
Fax 021 721 11 90
contact@cautionnementromand.ch
www.cautionnementromand.ch

ANTENNES CANTONALES

FRIBOURG

1700 Fribourg
Tél. 026 425 46 12
Fax 026 425 46 13
fribourg@cautionnementromand.ch

GENÈVE

Av. Industrielle 14
1227 Carouge
Tél. 022 827 42 84
Fax 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch

NEUCHÂTEL

Case postale 46
2046 Fontaines
Tél. 032 853 42 54
Fax 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

VALAIS

Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1031
1951 Sion
Tél. 027 322 29 01
Fax 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch

VAUD

Avenue Général-Guisan 117
Case postale 126
1009 Pully
Tél. 021 721 11 81
Fax 021 721 11 80
vaud@cautionnementromand.ch

GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Jahresbericht**2010*****Rapport annuel***

SVGB

Schweizerischer Verband der
gewerblichen Bürgschafts-
genossenschaften

USCA

Union suisse des coopératives
de cautionnement des arts et métiers

Inhalt

	Seite
Jahresbericht GBZ	1
Organe	2
Geschäftstätigkeit	4
Betriebsrechnung	16
Bilanz	20
Bemerkungen zur Bilanz	22
Bericht der Kontrollstelle	27
Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Ergebnisses	28
Berghilfe-Bürgschaften	29
Jahresbericht SVGB	39
Organe	40
Verbandstätigkeit / Liquidation	41
Betriebsrechnung	42
Liquidationsschlussbilanz	43

Contenu

	page
Rapport annuel CSC	1
Organes	2
Activité	4
Compte de profits et pertes	16
Bilan	20
Remarques au bilan	22
Rapport de l'organe de contrôle	27
Proposition de l'administration sur l'utilisation du résultat des comptes	28
Cautionnements aide en montagne	29
Rapport annuel USCA	39
Organes	40
Activité de l'Union / Liquidation	41
Compte d'exploitation	42
Bilan final de liquidation	43

GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz

Jahresbericht 2010

Die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften
verbürgen

Kredite und Darlehen für selbständig erwerbende
Handwerker, Detaillisten und Gewerbetreibende
aller Branchen bis zum Betrag von
CHF 500'000.-- zur

- Neueröffnung oder Übernahme von
Geschäften
- Beschaffung von Betriebsmitteln
- Finanzierung von Maschinen, Einrichtungen
oder Liegenschaften

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Rapport annuel 2010

Les coopératives de cautionnement pour les arts et
métiers se portent cautions pour

des crédits et des prêts à des artisans, détaillants et
commerçants indépendants de toutes les branches
d'activité jusqu'à concurrence de
CHF 500'000.-- pour

- la création ou la reprise de commerces
(exploitations)
- mise à disposition de capitaux d'exploitation
- le financement de machines, agencements ou
immeubles

Verwaltung GBZ / SVGB

(Amtsdauer 2008 - 2012)

Präsident

*° NR Werner Messmer,
dipl. Baumeister, Sulgen

Vizepräsident

*° Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen

Mitglieder

Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern
Arthur Bürgi, Präsident OBTG, St. Gallen
* NR Ruedi Lustenberger, Schreinerei, Romoos
Rolf Portmann, Dr. iur., Präsident der BG
Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für
KMU, Burgdorf
Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
Notar, Lostorf
Jean Wenger, Vizepräsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully
Jean-Pierre Wicht, Präsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully
* Tobias Zbinden, Zentralquästor der
GASTROSUISSE, Zürich

* Verwaltungsausschuss
° kollektivzeichnungsberechtigt

Kontrollstelle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Administration CSC / USCA

(durée des fonctions 2008 - 2012)

Président

*° CN Werner Messmer,
entrepreneur diplômé, Sulgen

Vice-président

*° Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen

Membres

Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
Lucerne
Arthur Bürgi, président OBTG, St-Gall
* CN Ruedi Lustenberger, menuiserie, Romoos
Rolf Portmann, Dr. jur., président de la
Coopérative de Cautionnement Centre,
Berthoud
Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
Lostorf
Jean Wenger, vice-président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
Jean-Pierre Wicht, président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
* Tobias Zbinden, trésorier de la
GASTROSUISSE, Zürich

* Comité
° Signature collective

Organe de contrôle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Geschäftsstelle

- Rolf Wey, Direktor
- Bruno Bruderer, Prokurist
- Jolanda Huber, Sekretariat

Adresse

GBZ
Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz
Merkurstrasse 4
Postfach
9001 St. Gallen

Telefon 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Secrétariat

- Rolf Wey, directeur
- Bruno Bruderer, fondé de pouvoir
- Jolanda Huber, secrétariat

Adresse

CSC
Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers
Merkurstrasse 4
Case postale
9001 St-Gall

Téléphone 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Generalversammlung

Am 11. Mai 2010 fand in Bern die 12. Generalversammlung unserer Genossenschaft statt. 10 Mitgliedorganisationen waren anwesend und vertraten ein Anteilscheinkapital von CHF 1'348'000.--. Nebst den Regularien war auch eine Statutenrevision traktandiert.

Die Jahresrechnung und der Jahresbericht erhielten die einhellige Zustimmung der Genossenschaftler und der Verwaltung wurde die gewünschte Entlastung erteilt. Die Versammlung genehmigte anschliessend den Vorschlag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsergebnisses von CHF 72'138.38 wie folgt:

CHF	70'020.00	2 % Verzinsung des Anteilscheinkapitals
<u>CHF</u>	<u>2'103.38</u>	Vortrag
<u>CHF</u>	<u>72'123.38</u>	

Die infolge der neu ausgestalteten Zusammenarbeit mit den regionalen Bürgerschaftsorganisationen und dem seco notwendig gewordene Anpassung der Statuten fand die einstimmige Zustimmung der Generalversammlung. Die neuen Statuten wurden daraufhin per sofort in Kraft gesetzt und ersetzen diejenigen aus dem Jahre 2007.

Schliesslich wurde die Amtsdauer der Kontrollstelle wiederum um ein Jahr verlängert.

Assemblée générale

Le 11 mai 2010 s'est tenue, à Berne, la 12^{ème} assemblée générale ordinaire de notre Centrale. 10 organisations-membres étaient présentes, représentant un capital social de CHF 1'348'000.--. Outre l'ordre du jour régulier à traiter, il s'agissait de procéder à l'adaptation des statuts.

Les comptes de l'exercice tout comme le rapport annuel ont été approuvés par l'ensemble des sociétaires et décharge a été donnée à l'administration. L'assemblée générale a accepté la proposition de l'administration concernant l'emploi du résultat comptable de CHF 72'138.38 de la manière suivante :

CHF	70'020.00	2 % intérêts sur le capital social
<u>CHF</u>	<u>2'103.38</u>	report à nouveau
<u>CHF</u>	<u>72'123.38</u>	

L'adaptation indispensable des statuts ensuite de la nouvelle collaboration avec les organisations régionales de cautionnement et le seco a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale. Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur immédiatement à l'issue de l'assemblée en remplacement de ceux de l'année 2007.

Pour terminer, le mandat de l'organe de contrôle a été reconduit pour une année supplémentaire.

Verwaltung und Verwaltungsausschuss

Im März trat die Gesamtverwaltung zu ihrer alljährlichen Sitzung zusammen. Jahresrechnung und Jahresbericht wurden behandelt und der Generalversammlung zur Beschlussfassung zugewiesen. Ebenso formulierte die Verwaltung ihren Antrag zur Verwendung des Rechnungsergebnisses und befasste sich mit den neu redigierten Statuten.

Im Juni erörterte die Verwaltung verschiedene Aspekte im Zusammenhang mit dem neuen Bürgschaftssystem. Im Vordergrund standen dabei finanzielle Fragen in Bezug auf die langfristige Entwicklung des Bürgschaftswesens.

Administration et comité

La séance annuelle de l'ensemble de l'administration s'est déroulée en mars. Les comptes de l'exercice ainsi que le rapport annuel ont été traités et approuvés à l'intention de l'assemblée générale. Dans le même temps, l'administration a formulé la proposition relative à l'emploi du bénéfice et s'est penchée sur les nouveaux statuts rédigés.

En juin, l'administration a discuté de différents aspects en rapport avec le nouveau système de cautionnement. Au premier plan se posaient des questions sur le thème des finances eu égard au développement à long terme du cautionnement.

Mitgliederzahlen / Anteilscheinkapital (Stand am 31. Dezember 2010)	Effectif des membres / Capital social	
Schweizerische Berufsverbände und Einkaufsgenossenschaften Associations professionnelles suisses et Sociétés d'achat et grossistes	51	2'569'000
Gewerbliche Bürgschaftsgenossenschaften Offices de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants	9	388'000
Gewerbeverbände und Handelskammern Sociétés des arts et métiers et chambres de commerce	2	60'000
Kantonalbanken Banques cantonales	23	7'467'000
Regionalbankenverband RBA Union de Banques Régionales RBA	1	2'388'000
Raiffeisen Raiffeisen	1	513'000
Übrige Banken Autres banques	7	485'000
Diverse Divers	4	134'000
	98	14'004'000

Bedingte Kapitalverzicht der Banken, definitiv sechs Jahre nach Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen 10'463'000

L'abandon de capital des banques deviendra effectif à la condition que la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence.

Bürgschaftsbewilligungen *

Im Berichtsjahr behandelten wir 112 Gesuche um Risikosplitting, was 12 Fälle weniger als im Vorjahr sind.

Die regionalen Organisationen können ihr Ausfallrisiko aus Bürgschaften zur Hälfte bei der GBZ mitversichern lassen (sog. Risikosplitting). Von den erwähnten 112 Gesuchen um Risikosplitting wurden deren 93 im Total von 15,8 Mio. Franken bewilligt und 19 Fälle über rund 3,3 Mio. Franken abgelehnt.

Octroi de cautionnements *

Durant cet exercice, nous avons traité 112 demandes de splitting du risque, soit 12 requêtes de moins que l'année précédente.

Les organisations régionales ont la possibilité de demander le partage du risque auprès de la CSC (splitting du risque). Sur les 112 demandes de splitting du risque mentionnées, 93 ont été accordées pour un total de 15,8 millions de francs et 19 cas ont été refusés pour un montant de près de 3,3 millions de francs.

*) Unter dem Begriff "Bürgschaften" werden Bürgschaften in Berggebieten, bisherige Bürgschaftsverpflichtungen sowie Zusicherungen von Verlustübernahmen aus Bürgschaften der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften subsumiert.

*) Sous le terme "cautionnement", sont inclus les cautionnements dans les régions de montagne, les engagements souscrits jusqu'ici et les prises en charge des pertes sur cautionnements en faveur des offices de cautionnement régionaux.

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Auf das Geschäftsjahr 2010
entfallen:

Pour l'exercice 2010
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Pendent am 1.1.2010 Demandes en suspens au 1.1.2010			0	
Neu eingegangene Gesuche Nouvelles demandes reçues			112	19'169'750
			112	19'169'750
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	93	15'841'250		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	18	3'228'500		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	1	100'000	112	19'169'750
Pendent am 31.12.2010 En suspens au 31.12.2010			0	0

Die Höhe der bewilligten Bürgschaften zeigt sich im Einzelfall wie folgt:

Le montant des cautionnements accordés résulte du tableau suivant:

10'000 - 49'999	0	(0) Bewilligungen cautionnements accordés
50'000 - 99'999	2	(2) Bewilligungen cautionnements accordés
100'000 - 149'999	38	(45) Bewilligungen cautionnements accordés
150'000 - 199'999	19	(29) Bewilligungen cautionnements accordés
200'000 - 250'000	34	(39) Bewilligungen cautionnements accordés
	93	(115) Bewilligungen cautionnements accordés

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Seit Gründung im Jahre 1961

Depuis la création en 1961

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues au total			7002	635'321'165
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	4830	473'970'365		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	523	71'735'150		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	1649	89'615'650	7002	635'321'165
Pendent am 31.12.2010 En suspens au 31.12.2010			0	0

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr Cautionnements accordés par année

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1961 - 1980	2606	144'270'750	55'361
1981	117	9'387'000	80'231
1982	132	10'637'000	80'583
1983	121	9'510'000	78'595
1984	142	16'162'500	113'820
1985	131	17'182'000	131'160
1986	194	27'682'000	142'691
1987	102	17'746'000	173'980
1988	89	16'496'500	185'354
1989	100	17'690'000	176'900
1990	73	13'984'500	191'568
1991	118	20'346'000	172'424
1992	85	14'725'000	173'235
1993	44	7'671'000	174'341
1994	47	8'615'000	183'298
1995	51	8'695'000	170'490
1996	38	6'115'000	160'921
1997	16	2'700'000	168'750
1998	19	2'797'500	147'237
1999	25	4'293'000	171'720
2000	38	6'178'750	162'599
2001	26	4'417'000	169'885
2002	16	2'760'000	172'500
2003	33	6'020'000	182'424
2004	22	3'650'000	165'909
2005	27	3'792'500	140'463
2006	19	2'952'800	155'411
2007	59	10'280'000	174'237
2008	132	22'303'315	168'965
2009	115	19'069'000	165'817
2010	93	15'841'250	170'336
	4830	473'970'365	98'131

Bürgschaftsverluste / Wiedereingänge

Im vergangenen Geschäftsjahr mussten wir 7 Verluste aus Risikosplittings bezahlen. Nach Abzug des Bundsanteils beläuft sich unser Anteil auf total CHF 413'664.45, was einer Zunahme von 70 % gegenüber dem Vorjahr gleichkommt. In allen Fällen ging der Bürgschaftshonorierung der Konkurs voraus.

Aus regelmässigen Abzahlungen konnten wir Wiedereingänge von CHF 10'671.85 verbuchen.

Bürgschaftsbestand

Beim Bürgschaftsbestand verzeichnen wir eine Zunahme um 36 Positionen. Somit beträgt unsere Gesamtverpflichtung Ende des Geschäftsjahres CHF 46 Mio. (Vorjahr 42,6 Mio.), verteilt auf 323 laufende Positionen.

Zu den vorerwähnten Verpflichtungen kommen diejenigen gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten hinzu. Gesamthaft beliefen sich somit unsere Engagements per Ende 2010 auf 410 laufende Positionen im Betrage von rund 62,2 Millionen Franken.

Pertes de cautionnement / récupérations

Dans le cadre du splitting du risque, nous avons dû rembourser 7 pertes au cours de l'exercice sous revue. Après déduction de la part prise en charge par la Confédération, la perte à notre charge s'est élevée à CHF 413'664.45 au total, ce qui représente une augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente. Dans chaque cas le remboursement du cautionnement a précédé la faillite des débiteurs.

Nous avons enregistré des récupérations pour un total de CHF 10'671.85. Il s'agissait de remboursements réguliers.

Etat des cautionnements

Nous notons une augmentation de 36 positions de l'état des cautionnements, portant l'engagement total à la fin de l'exercice à CHF 46 millions, (année précédente : CHF 42,6 millions) répartis sur 323 cautionnements en cours.

S'ajoutent aux engagements précités ceux accordés dans le cadre de l'aide en montagne selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne. Le total de nos engagements à fin 2010 s'élève donc à 410 cautionnements en cours pour un montant global de 62,2 millions de francs.

**Entwicklung, Amortisation und Verluste
bei den gewährten Bürgschaften**

**Evolution, amortissements et pertes
sur cautionnements accordés**

Bewilligungsjahr Année d'accroissement	Bevolligte Bürgschaften		Voll zurückbezahlte Bürgschaften		Verluste		Noch bestehende Bürgschaften		Teilweise amortisiert		Bestand	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1961-1998	4225	372'412'750	3958	348'270'653,49	267	241'427'096,51	1	350'000	296'647	53'353		
1999	25	4'293'000	20	3'739'962,60	4	203'037,40						
2000	38	6'178'750	36	6'043'274,05	2	135'475,95						
2001	26	4'417'000	21	3'314'814,10	3	502'185,90						
2002-2003	49	8'780'000	45	8'047'496,85	4	732'503,15	2	600'000	531'000	69'000		
2004	22	3'650'000	18	2'550'000,00			4	1'100'000	663'840	436'160		
2005	27	3'792'500	18	2'080'000,00			9	1'712'500	1'167'400	545'100		
2006	19	2'952'800	13	1'852'800,00			6	1'100'000	646'503	459'497		
2007	59	10'280'000	24	4'329'737,30	1	72'762,70	34	5'877'500	1'846'045	4'031'455		
2008	132	22'303'315	30	4'790'111,70	5	950'703,30	97	16'562'500	3'298'253	13'264'247		
2009	115	19'069'000	28	4'416'070,80	3	486'429,20	84	14'166'500	1'653'526	12'512'974		
2010	93	15'841'250	7	1'040'000,00			86	14'801'250	1'269'87	14'674'313		
	4'830	473'970'365	4'218	390'474'920,89	289	27'225'194,11	323	562'270'250	10'230'151	46'040'099		

**Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften**

**Répartition des cautionnements
d'après la sphère d'activité des offices
régionaux de cautionnement mutuel**

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2009 Engagements 31.12.2009		Bewilligt pro 2010 Accordées en 2010		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2010 Pertes en 2010		Bestand am 31.12.2010 Engagements 31.12.2010	
	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant
CRG	65	9'657'413	20	3'435'000	85	13'092'413	6	2'105'619,30	3	597'252,70	76	10'389'541
BGM	77	9'569'867	5	710'000	82	10'279'867	15	3'178'500,90	3	483'858,10	64	6'616'508
OBTG	144	23'405'614	68	11'696'250	212	35'101'864	28	5'967'026,50	1	100'787,50	183	29'034'050
BTG	1	18'000			1	18'000	1	18'000,00			0	0
Total	287	42'649'894	93	15'841'250	360	58'491'144	50	11'269'146,70	7	1'181'898,30	323	46'040'099

Betriebsrechnung**2010****2009****Aufwand**

		CHF	CHF
Personalkosten und Verwaltung	582'342.45		
./. Versicherungsleistungen	<u>-55'791.55</u>	526'550.90	601'746.20
Raumkosten		41'626.75	43'291.90
Büromaterial		7'807.90	7'253.20
Porti, Telefon und Gebühren		5'629.65	6'139.95
Bankspesen und Informationen		81'434.92	77'150.09
Reisespesen		14'626.05	21'720.00
Unterhalt und Reparatur Mobilier		1'443.85	1'319.50
Beiträge und Buchhaltungskosten		28'410.00	28'838.00
Rechts- und Revisionskosten		11'852.65	13'194.80
Generalversammlung		1'482.00	3'373.50
EDV-Anschaffung und Unterhalt		2'158.65	12'675.60
Diverser Betriebsaufwand		12'675.70	6'887.40
Abschreibung Liegenschaft Berg		40'000.00	
Erhöhung Rückstellung notf. Positionen			725'000.00
Bürgerschaftsverluste "Normalfälle"		413'664.45	246'974.80
Wiedereingänge an Bund			29'997.50
Bürgerschaftsverluste Bund / Regionale BG			1'527'625.85
Bürgerschaftsverluste "Berghilfe"	662'060.45		83'933.50
./. Anteil Bund	<u>-595'854.35</u>	66'206.10	<u>-75'540.15</u>
		1'255'569.57	3'361'581.64
Jahresgewinn		105'251.08	<u>53'447.53</u>
		<u>1'360'820.65</u>	<u>3'415'029.17</u>

	2010	2009
Ertrag	CHF	CHF
Prämien Normalbürgschaften	397'003.00	187'473.60
Prämien Risikosplitting	155'717.75	214'492.00
Zinserträge	562'014.46	613'238.58
Wertschriftengewinn /-verlust	-88'296.93	65'810.56
Liegenschaftserfolg	248'484.07	233'384.08
Auflösung Rückstellung Unterhalt Liegenschaften		200'000.00
Verlustbeiträge Bund / Regionale BG		1'527'625.85
Wiedereingänge Bund (von regionalen BG)		29'997.50
Wiedereingänge aus früheren Verlusten	10'671.85	12'807.00
Sekretariat SVGB		75'000.00
Übrige Einnahmen	3'600.00	
Berghilfe		
Prämien Berghilfebürgschaften	47'110.00	235'000.00
Wiedereingänge aus früheren Verlusten - Anteil GBZ	-5'562.45	4'700.00
Bundesbeitrag an die		
- Gesuchsprüfungskosten	9'276.00	11'090.00
- Zinskosten	9'678.00	4'410.00
	1'360'820.65	3'415'029.17
	<u>1'360'820.65</u>	<u>3'415'029.17</u>
Vortrag vom Vorjahr	72'123.38	88'084.85
Verzinsung Anteilscheinkapital	-70'020.00	-69'409.00
	2'103.38	18'675.85
Jahresgewinn	105'251.08	53'447.53
Bilanzgewinn	107'354.46	72'123.38

Comptes de profits et pertes 2010 2009

Dépenses		CHF		CHF
Personnel et administration	582'342.45			
J. Prestation d'assurance	<u>-55'791.55</u>	526'550.90		601'746.20
Locaux		41'626.75		43'291.90
Matériel et frais du bureau		7'807.90		7'253.20
Ports, téléphones, taxes		5'629.65		6'139.95
Frais de banques et d'informations		81'434.92		77'150.09
Frais de voyage		14'626.05		21'720.00
Entretien et réparation du mobilier		1'443.85		1'319.50
Collation et travaux de secrétariat		28'410.00		28'838.00
Frais contentieux, révision		11'852.65		13'194.80
Assemblée générale		1'482.00		3'373.50
Achat et entretien informatique		2'158.65		12'675.60
Divers		12'675.70		6'887.40
Amortissement Immeuble Berg		40'000.00		
Augmentation provision engagements douteux				725'000.00
Pertes sur cautionnements "cas normaux"		413'664.45		246'974.80
Récupérations sur pertes à la Confédération				29'997.50
Pertes sur cautionnements Conféd./Offices rég.				1'527'625.85
Pertes "aide en montagne"	662'060.45		83'933.50	
J. Participation de la Confédération	<u>-595'854.35</u>	66'206.10	<u>-75'540.15</u>	8'393.35
		1'255'569.57		3'361'581.64
Bénéfice de l'exercice		<u>105'251.08</u>		<u>53'447.53</u>
		<u>1'360'820.65</u>		<u>3'415'029.17</u>

	2010	2009
Recettes	CHF	CHF
Primes de cautionnement	397'003.00	187'473.60
Primes splitting du risque	155'717.75	214'492.00
Produits des titres	562'014.46	613'238.58
Bénéfice / perte sur titres	-88'296.93	679'049.14
Produits des immeubles	248'484.07	233'384.08
Dissolution provisions immeubles		200'000.00
Contribution aux pertes Conféd./Offices rég.		1'527'625.85
Récupérations sur pertes des Offices rég.		29'997.50
Récupérations sur pertes anciennes	10'671.85	12'807.00
Secrétariat USCA		75'000.00
Produits divers	3'600.00	
Aide en montagne		
Primes de cautionnement	47'110.00	235'000.00
Récupérations sur pertes anciennes part de la CSC	5'562.45	4'700.00
Indemnité de la Confédération		
- pour l'examen des requêtes	9'276.00	11'090.00
- au service de l'intérêt	9'678.00	4'410.00
	<u>1'360'820.65</u>	<u>3'415'029.17</u>
	1'360'820.65	3'415'029.17
Report de l'année précédente	72'123.38	88'084.85
Intérêts sur capital social	-70'020.00	-69'409.00
	2'103.38	18'675.85
Bénéfice	105'251.08	53'447.53
Bénéfice résultant du bilan	107'354.46	72'123.38

Bilanz per 31. Dezember 2010 2009

Aktiven	CHF	CHF
Kasse	2'316.55	2'196.40
Postcheck	164'820.78	97'509.68
Banken:		
- Konto-Korrente	2'603'058.41	1'999'079.72
- Festgeld		10'474.14
- Konto Bund Verlustbeiträge		298'596.20
- Konto Bund Zinskosten	104'453.79	-298'596.20
- Vorschuss Bund Zinskosten	-104'453.79	2'009'553.86
Debitoren	176'039.90	214'492.00
Debitor Verrechnungssteuer	74'266.20	89'620.60
Total Umlaufvermögen	3'020'501.84	2'413'372.54
Wertschriften	20'992'074.52	21'520'738.28
Wertberichtigung Wertschriften	-1'000'000.00	-1'000'000.00
Hypothekendarlehen	600'000.00	610'000.00
Liegenschaften:		
- Sargans	718'000.00	718'000.00
- St. Gallen	450'000.00	450'000.00
- Berg TG	3'400'000.00	3'440'000.00
Total Anlagevermögen	25'160'074.52	25'738'738.28
	28'180'576.36	28'152'110.82

	2010	2009
Passiven	CHF	CHF
Kreditor seco Verlustbeiträge		10'474.14
Nicht eingelöste Zinsen auf Anteilscheinkapital	12'199.40	13'434.30
Transitorische Passiven	42'022.50	37'079.00
Hypothek Liegenschaft Berg	2'820'000.00	2'820'000.00
Rückstellungen für:		
- notleidende Bürgschaftspositionen	6'755'000.00	6'755'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Normalfälle"	1'366'000.00	1'366'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Berghilfe"	1'180'000.00	1'180'000.00
- Zinsausgleich	180'000.00	180'000.00
- Liegenschaftsunterhalt	594'000.00	594'000.00
- Altersvorsorge Personal	1'000'000.00	1'000'000.00
- Erneuerung EDV	70'000.00	70'000.00
Total Fremdkapital	14'019'221.90	14'025'987.44
Anteilscheinkapital	14'004'000.00	14'054'000.00
Kapitalzu-/abgänge	0.00	-50'000.00
Gesetzliche Reserven	50'000.00	50'000.00
Vortrag per 1.1.	72'123.38	88'084.85
Verzinsung Anteilscheinkapital	-70'020.00	-69'409.00
	2'103.38	18'675.85
Jahresgewinn	105'251.08	53'447.53
Bilanzgewinn	107'354.46	72'123.38
Total Eigenkapital	14'161'354.46	14'126'123.38
	28'180'576.36	28'152'110.82

Bemerkungen zur Bilanz 2010 (in CHF)

Eventualverpflichtungen aus:	Betrag		Haftung GBZ
Normalbürgschaften	2'030'110	100 %	2'030'110
Risikosplitting	44'009'989	35 %	15'403'496
Berghilfebürgschaften	16'205'101	10 %	1'620'510
Total	62'245'200		*19'054'116

*entspricht der Hauptschuld ohne Zuschlag von Zins und Kosten bis maximal 20 %

Verpfändete Aktiven zur Sicherung eigener Verbindlichkeiten

Liegenschaften 3'400'000.00

Bankguthaben und Wertschriften 10'203'562.25
beanspruchte Kredite 0.00

Brandversicherungswerte der Sachanlagen

Liegenschaften 6'039'900.00
Einrichtungen und Mobilien 300'000.00

Anteilscheinkapital

Anteilscheinkapital 14'004'000.00
davon bedingte Kapitalverzichtete 10'463'000.00

Mit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen per 15.7.2007 verzichteten die Banken auf die von ihnen gehaltenen Anteilscheine sowie auf sämtliche Mitgliedschaftsrechte und -pflichten.

Der Kapitalverzicht erfolgte ferner unter der Bedingung, dass das vorerwähnte Bundesgesetz auch nach sechs Jahren nach Inkraftsetzung weiterhin in Kraft bleibt und die GBZ ihre Geschäftstätigkeit mit der bisherigen Zielsetzung auf unbestimmte Zeit weiterführen kann.

Falls die Bundesversammlung die Aufhebung des Bundesgesetzes oder die GBZ ihre Liquidation beschliesst, kann der Verzicht schriftlich widerrufen werden.

Bilan au 31 décembre

2010

2009

Actif

		CHF		CHF
Caisse		2'316.55		2'196.40
Chèques postaux		164'820.78		97'509.68
Banques:				
- Comptes-courants	2'603'058.41		1'999'079.72	
- Dépôts			10'474.14	
- Compte Conféd. contrib. aux pertes			298'596.20	
- Compte Conféd. serv. de l'int.	104'453.79		-298'596.20	
- Avance Conféd. serv. de l'int.	-104'453.79	2'603'058.41		2'009'553.86
Débiteurs		176'039.90		214'492.00
Débiteur Impôt anticipé		74'266.20		89'620.60
Total Actifs circulants		3'020'501.84		2'413'372.54
Titres	20'992'074.52		21'520'738.28	
Provision pour risques de fluctuations	-1'000'000.00	19'992'074.52	-1'000'000.00	20'520'738.28
Prêts hypothécaires		600'000.00		610'000.00
Immeubles:				
- Sargans	718'000.00		718'000.00	
- St-Gall	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	3'400'000.00	4'568'000.00	3'440'000.00	4'608'000.00
Total Actifs immobilisés		25'160'074.52		25'738'738.28
		28'180'576.36		28'152'110.82

	2010	2009
Passif	CHF	CHF
Créancier Conféd. contribution aux pertes		10'474.14
Intérêts non versés sur le capital social	12'199.40	13'434.30
Passifs transitoires	42'022.50	37'079.00
Hypothèque Immeuble Berg	2'820'000.00	2'820'000.00
Provisions pour:		
- engagements douteux	6'755'000.00	6'755'000.00
- primes payées d'avance "cas normaux"	1'366'000.00	1'366'000.00
- primes payées d'avance "aide en montagne"	1'180'000.00	1'180'000.00
- intérêts	180'000.00	180'000.00
- immeubles	594'000.00	594'000.00
- mesures de prévoyance	1'000'000.00	1'000'000.00
- Informatique	70'000.00	70'000.00
Total Fonds étrangers	14'019'221.90	14'025'987.44
Capital social	14'004'000.00	14'054'000.00
Souscriptions / remboursements	0.00	-50'000.00
Fonds de réserve légal	50'000.00	50'000.00
Report au 1.1.	72'123.38	88'084.85
Intérêts sur capital social	-70'020.00	-69'409.00
	2'103.38	18'675.85
Bénéfice	105'251.08	53'447.53
Bénéfice du bilan	-107'354.46	72'123.38
Total Fonds propres	14'161'354.46	14'126'123.38
	28'180'576.36	28'152'110.82

Remarques au bilan 2010
(en CHF)

Engagements éventuels:	Montant		Part CSC
Normalbürgschaften	2'030'110	100 %	2'030'110
Risikosplitting	44'009'989	35 %	15'403'496
Berghilfebürgschaften	16'205'101	10 %	1'620'510
Total	62'245'200		*19'054'116

*au total de la dette principale sans adjonction des intérêts et de frais, au maximum 20 %

Actifs mis en gage

Immeubles 3'400'000.00

Avoirs en banques et titres 10'203'562.25
Crédits utilisés 0.00

Valeur de l'assurance incendie des biens immobiliers et mobiliers

Immeubles 6'039'900.00
Installation et mobilier 300'000.00

Capital social

Capital social 14'004'000.00
Abandon de capital subordonné à l'évolution du cautionnement 10'463'000.00

Avec l'entrée en vigueur au 15.7.2007 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement orientées vers les arts et métiers, les banques ont abandonné les participations qu'elles détenaient tout comme leurs droits et obligations de membres.

L'abandon de capital sera effectif à la condition que la loi ci-dessus mentionnée soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence et que la CSC puisse continuer ses activités et atteindre les objectifs fixés sur une durée indéterminée.

Dans le cas où la Confédération abroge cette loi fédérale ou que la CSC décide de sa liquidation, l'abandon pourra être révoqué.

Bericht der Kontrollstelle

Als Kontrollstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) der GBZ Zentralstelle für das gewerbliche Bürgerschaftswesen der Schweiz für das am 31. Dezember 2009 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Verwaltung zuständig, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei dieser Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Behandlung des Rechnungsüberschusses nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

St. Gallen, 10. Februar 2011

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de la CSC Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de l'administration sur utilisation de l'excédent des comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

St-Gall, le 10 février 2011

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
Expert-comptable diplômé
agrément en qualité d'experte-réviseur
Réviseur responsable

Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungüberschusses
Proposition de l'administration sur l'utilisation de l'excédent des comptes

	31.12.2010	Vorjahr année préc.
Jahresgewinn / Bénéfice	105'251.08	53'447.53
Vortrag vom Vorjahr / Report de l'année précédente	2'103.38	18'675.85
Rechnungsüberschuss / excédent des comptes	<u>107'354.46</u>	<u>72'123.38</u>

Die Verwaltung schlägt der Generalversammlung folgende Behandlung des Rechnungüberschusses vor:
 L'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser comme suit l'excédent des comptes:

Verzinsung des in den Jahren 1962 bis 2005 liberierten Anteil- scheinkapitals von CHF 3'541'000.-- zu 2 %, Coupons Nr. 45 Versement d'un intérêt de 2 % sur les parts sociales libérées de 1962 à 2004 de CHF 3'541'000.--, Coupons No 45	70'820.00	70'020.00
Zuweisung an gesetzliche Reserve Versement au fonds de réserve légal	0.00	0.00
Vortrag auf neue Rechnung A reporter à compte nouveau	36'534.46	2'103.38
	<u>107'354.46</u>	<u>72'123.38</u>

Zürich, 22. März 2011
 Zurich, le 22 mars 2011

Der Vizepräsident:
 Le Vice-président:
 Markus Steiner

Der Direktor:
 Le directeur:
 Rolf Wey

"Berghilfe-Bürgschaften"

gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984.

Haftung der Eidgenossenschaft: 90 % der Verluste

Haftung der GBZ: 10 % der Verluste, maximal CHF 50'000.-- pro Fall.

Im Berichtsjahr erhielten wir ein neues Gesuch über CHF 355'000.--, welches bewilligt wurde.

Seit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Gewährung von Berghilfebürgschaften, d.h. seit dem 1.1.1977, behandelte unser Bewilligungsorgan total 1'937 Gesuche. Davon konnten 1'280 Bürgschaften im Gesamtbetrag von 442 Mio. Franken genehmigt werden.

Im Berichtsjahr mussten wir 3 Bürgschaften über insgesamt CHF 662'060.45 infolge Zahlungsunfähigkeit der Schuldner einlösen. Das ist ein Verlust mehr als im Vorjahr und in der Summe eine Zunahme von rund CHF 580'000.--.

An Wiedereingängen aus früheren Verlusten erzielten wir CHF 55'624.30. Wie immer gingen davon 90 % an den Bund.

"Cautionnements aide en montagne"

selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984.

Risques couverts par la Confédération: 90% des pertes

Risques couverts par la CSC: 10% des pertes, au maximum CHF 50'000.-- par cas.

Durant l'exercice nous avons pu accorder une nouvelle demande de CHF 355'000.--.

Depuis l'entrée en vigueur le 1.1.1977 de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements aide en montagne, notre administration a traité 1'937 demandes. Le nombre des cautionnements accordés s'élève à 1'280 et atteint un montant global de 442 millions de francs.

Nous avons dû honorer notre engagement dans 3 cas ensuite d'insolvabilité des débiteurs pour un montant total de CHF 662'060.45, soit une augmentation de CHF 580'000.-- par rapport à l'année dernière.

Les récupérations sur pertes anciennes se sont élevées à CHF 55'624.30, dont 90 % au bénéfice de la Confédération.

Zinskostenbeiträge

Im Rahmen des Vollzugs der Zinskostenbeiträge für Investitionen in Berggebieten, der uns vom Bund übertragen ist, wurden uns im Berichtsjahr von den regionalen gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften 10 neue Gesuche (Vorjahr: 14) eingereicht. Hievon bewilligte die zuständige Bundesstelle 9 (14) Fälle, so dass wir Ende Jahr 74 (82) Dossiers zu betreuen hatten.

Die Überprüfung und Abrechnung der unter dem Jahr eingehenden Zinsabrechnungen nimmt unsere Genossenschaft vor und zahlt anschliessend für Rechnung des Bundes die entsprechenden Beiträge an die Kredit gebenden Banken zu Gunsten der unterstützten Betriebe aus. Insgesamt wurden 2010 im Rahmen dieses Gesetzes CHF 344'349.20 an Zinskostenbeiträgen ausbezahlt.

Contributions au service de l'intérêt

Dans le cadre des intérêts aux bénéficiaires pour le compte de la Confédération, 10 nouvelles demandes (14 l'année précédente) nous ont été soumises par les coopératives régionales de cautionnement des arts et métiers. Le service compétent de la Confédération en a accordé 9 (14) demandes, de sorte qu'à la fin de l'année nous avions 74 (82) dossiers sous gestion.

Notre coopérative se charge du contrôle et du décompte des intérêts courus au cours de l'exercice et, ensuite, verse aux banques octroyant des crédits les contributions en faveur des entreprises subventionnées pour le compte de la Confédération. Ainsi, dans le cadre de cette loi, nous avons versé CHF 277'869.90 de contributions au total au cours de l'exercice.

**«Berghilfe»
Gesuchsbehandlung**

Auf das Geschäftsjahr 2010
entfallen:

Pendent am 1.1.2010
Demandes en suspens au 1.1.2010

Neu eingegangene Gesuche
Nouvelles demandes reçues

Vom Ausschuss bewilligt
Accordées par le comité

Vom Ausschuss abgelehnt
Refusées par le comité

Zurückgezogen oder aus formellen
Gründen abgelehnt
Demandes retirées ou refusées pour
des raisons formelles

Pendent am 31.12.2010
En suspens au 31.12.2010

**«Aide en montagne»
Traitement des demandes**

Pour l'exercice 2010
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
			0	
			1	355'000
			1	355'000
	1	355'000		
		0		
			1	355'000
			0	0

«Berghilfe»**Gesuchsbehandlung****seit dem 1. Januar 1977**

d.h. der Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984

«Aide en montagne»**Traitement des demandes****dès le 1er janvier 1977**

soit depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues au total			1937	660'215'250
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	1280	442'404'750		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	261	89'134'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	396	128'676'500	1937	660'215'250
Pendent am 31.12.2010 En suspens au 31.12.2010			0	0

«Berghilfe»
Eingegangene Gesuche 2010

«Aide en montagne»
Demandes reçues en 2010

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR		
Appenzell AI		
Bern / Berne	1	355'000
Freiburg / Fribourg		
Glarus / Glaris		
Graubünden / Grisons		
Jura		
Luzern / Lucerne		
Neuenburg / Neuchâtel		
Nidwalden / Nidwald		
Obwalden / Obwald		
Schwyz		
Solothurn / Soleure		
St. Gallen / St-Gall		
Tessin		
Thurgau / Thurgovie		
Uri		
Waadt / Vaud		
Wallis / Valais		
Zürich / Zurich		
Total	<u>1</u>	<u>355'000</u>

«Berghilfe»

Seit dem 1. Januar 1977 eingegangene Gesuche

«Aide en montagne»

Demandes reçues dès le 1er janvier 1977

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	52	19935'000
Appenzell AI	3	1'500'000
Bern / Berne	600	219'716'250
Freiburg / Fribourg	55	22'835'000
Glarus / Glaris	30	7'965'000
Graubünden / Grisons	135	41'947'500
Jura	207	69'330'000
Luzern / Lucerne	71	27'322'000
Neuenburg / Neuchâtel	111	29'425'000
Nidwalden / Nidwald	35	14'583'500
Obwalden / Obwald	24	9'670'000
Schwyz	40	15'595'000
Solothurn / Soleure	10	3'400'000
St. Gallen / St-Gall	108	36'581'000
Tessin	30	9'445'000
Thurgau / Thurgovie	1	100'000
Uri	29	8'640'000
Waadt / Vaud	178	53'630'000
Wallis / Valais	213	66'995'000
Zürich / Zurich	5	1'600'000
Total	1937	660'215'250

«Berghilfe» Bewilligte Bürgschaften pro Jahr	«Aide en montagne» Cautionnements accordés par année		
Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1977	11	4'280'000	389'091
1978	33	10'130'000	306'970
1979	25	8'840'000	353'600
1980	21	7'405'000	352'619
1981	30	10'070'000	335'667
1982	32	10'950'000	342'188
1983	58	20'965'000	361'466
1984	53	17'055'000	321'792
1985	69	23'270'000	337'246
1986	70	24'985'000	356'929
1987	58	21'160'000	364'828
1988	55	20'985'000	381'545
1989	54	18'190'000	336'852
1990	51	20'590'000	403'725
1991	59	19'600'000	332'203
1992	55	19'650'000	357'273
1993	64	23'520'000	367'500
1994	52	17'316'000	333'000
1995	56	19'470'000	347'679
1996	44	13'755'000	312'614
1997	35	10'760'000	307'429
1998	40	12'250'000	306'250
1999	29	10'870'000	374'828
2000	34	12'012'500	353'309
2001	39	13'091'000	335'667
2002	37	12'837'500	346'959
2003	35	11'835'000	338'143
2004	21	6'157'000	293'190
2005	13	4'760'000	366'154
2006	18	5'148'000	286'000
2007	16	5'584'750	349'047
2008	6	2'073'000	345'500
2009	6	2'485'000	414'167
2010	1	355'000	355'000
	1280	442'404'750	345'629

«Berghilfe»

Entwicklung, Amortisation und Verluste
bei den gewährten Bürgschaften

Annee d'octroi	Bewilligungsjahr		Cautionsnements accordés		Remboursements		Voll zurückbezahlte Bürgschaften		Verluste	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1977-1989	569	198'285'000	482	180'032'911,06	87	18'252'088,94	1	150'000	146'250	3750
1990	51	20'580'000	35	15'240'356,20	15	5'189'643,80				
1991-1995	296	99'556'000	218	81'187'389,89	68	18'368'610,11	2	880'000	697'000	189'000
1996	44	13'755'000	36	12'231'786,00	6	643'214,00				
1997	35	10'760'000	29	9'668'327,05	6	1'091'672,95	4	1'665'000	1'378'150	286'850
1998	40	12'250'000	29	8'739'301,25	7	1'845'698,75	1	500'000	375'750	124'250
1999	29	10'870'000	23	9'160'084,25	5	1'209'915,75	6	2'580'000	1'972'360	607'640
2000	34	12'012'500	24	8'578'908,69	4	853'991,31	7	2'785'000	1'718'050	1'066'950
2001	39	13'091'000	30	9'525'456,95	2	780'543,05	8	2'715'000	2'041'600	679'400
2002	37	12'837'500	24	9'507'405,45	5	615'094,55	17	5'515'000	3'281'250	2'233'750
2003	35	11'885'000	12	4'821'951,90	6	1'698'048,10	10	3'550'000	968'750	2'581'250
2004	21	6'157'000	11	2'607'000,00	1	118'808,80	1	180'000	94'500	85'500
2005	13	4'760'000	11	4'461'191,20	1	118'808,80	9	3'493'000	1'096'600	2'396'400
2006	18	5'148'000	8	1'465'612,75	1	189'387,25	10	3'355'750	980'290	2'375'460
2007	16	5'584'750	6	2'229'000,00			4	1'379'000	428'099	944'901
2008	6	2'073'000	1	357'818,60	1	342'181,40	6	2'485'000	168'000	2'317'000
2009	6	2'485'000					1	355'000	30'000	325'000
2010	1	355'000								
	1'280	442'404'750	979	359'614'101,24	214	51'208'898,76	87	31'581'750	15'376'649	16'205'101

«Aide en montagne»

Evolution, amortissements et pertes
sur cautionnements accordés

Annee d'octroi	Bewilligungsjahr		Cautionsnements accordés		Remboursements		Voll zurückbezahlte Bürgschaften		Verluste	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1977-1989	569	198'285'000	482	180'032'911,06	87	18'252'088,94	1	150'000	146'250	3750
1990	51	20'580'000	35	15'240'356,20	15	5'189'643,80				
1991-1995	296	99'556'000	218	81'187'389,89	68	18'368'610,11	2	880'000	697'000	189'000
1996	44	13'755'000	36	12'231'786,00	6	643'214,00				
1997	35	10'760'000	29	9'668'327,05	6	1'091'672,95	4	1'665'000	1'378'150	286'850
1998	40	12'250'000	29	8'739'301,25	7	1'845'698,75	1	500'000	375'750	124'250
1999	29	10'870'000	23	9'160'084,25	5	1'209'915,75	6	2'580'000	1'972'360	607'640
2000	34	12'012'500	24	8'578'908,69	4	853'991,31	7	2'785'000	1'718'050	1'066'950
2001	39	13'091'000	30	9'525'456,95	2	780'543,05	8	2'715'000	2'041'600	679'400
2002	37	12'837'500	24	9'507'405,45	5	615'094,55	17	5'515'000	3'281'250	2'233'750
2003	35	11'885'000	12	4'821'951,90	6	1'698'048,10	10	3'550'000	968'750	2'581'250
2004	21	6'157'000	11	2'607'000,00	1	118'808,80	1	180'000	94'500	85'500
2005	13	4'760'000	11	4'461'191,20	1	118'808,80	9	3'493'000	1'096'600	2'396'400
2006	18	5'148'000	8	1'465'612,75	1	189'387,25	10	3'355'750	980'290	2'375'460
2007	16	5'584'750	6	2'229'000,00			4	1'379'000	428'099	944'901
2008	6	2'073'000	1	357'818,60	1	342'181,40	6	2'485'000	168'000	2'317'000
2009	6	2'485'000					1	355'000	30'000	325'000
2010	1	355'000								
	1'280	442'404'750	979	359'614'101,24	214	51'208'898,76	87	31'581'750	15'376'649	16'205'101

«Berghilfe»

Verteilung der Bürgschaften
auf die Kantone«Aide en montagne»
Répartition des cautionnements
par canton

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2009 Engagements 31.12.2009		Bewilligt pro 2010 Accordés en 2010		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzählungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2010 Pertes en 2010		Bestand 31.12.2010 Engagements 31.12.2010	
	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant
Appenzell AR	2	785'000			2	785'000	0	110'000.00			2	675'000
Appenzell AI												
Bern / Berne	35	5'486'019	1	355'000	36	5'841'019	9	1'466'244.00			27	4'374'775
Freiburg / Fribourg												
Glarus / Glaris	3	566'250			3	566'250	0	26'662.75	1	189'387.25	2	350'000
Graubünden / Grisons	3	2'012'500			3	2'012'500	0	54'508.20	1	130'491.80	2	16'250
Jura	18	3'017'057			18	3'017'057	2	883'824.60	1	342'181.40	15	1'791'051
Luzern / Lucerne	4	232'050			4	232'050	2	108'450.00			2	123'600
Neuenburg / Neuchâtel	1	267'000			1	267'000	0	36'000.00			1	231'000
Nidwalden / Nidwald	1	18'750			1	18'750	1	18'750.00				
Obwalden / Obwald												
Schwyz	6	2'015'000			6	2'015'000	0	224'000.00			6	1'791'000
Solothurn / Soleure	1	275'000			1	275'000	0	50'000.00			1	225'000
St. Gallen / St-Gall	4	1'313'500			4	1'313'500	0	114'000.00			4	1'199'500
Tessin												
Thurgau / Thurgovie												
Uri	5	898'700			5	898'700	0	89'600.00			5	809'100
Vaud	19	3'372'975			19	3'372'975	2	-430'850.00			17	3'803'825
Valais	4	1'019'000			4	1'019'000	1	204'000.00			3	815'000
Zürich / Zurich												
Total	106	19'467'551	1	355'000	107	19'822'551	17	2'955'399.55	3	662'060.45	87	16'205'101

«Berghilfe»

Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften

«Aide en montagne»

Répartition des cautionnements
d'après la sphère d'activité des offices
régionaux de cautionnement mutuel

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2009 Engagements 31.12.2009		Bevilligt pro 2010 Accordées en 2010		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2010 Pertes en 2010		Bestand am 31.12.2010 Engagements 31.12.2010	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
CRG	24	4'658'975	1	355'000	24	4'658'975	3	-190'850,00	1	342'181,40	21	4'849'825
BGM	54	8'778'076			55	9'133'076	11	2'400'068,60			43	6'390'826
OBTG	23	5'779'700			23	5'779'700	0	618'970,95	2	319'879,05	21	4'840'860
BGG	5	250'800			5	250'800	3	127'200,00			2	123'600
Total	106	19'467'551	1	355'000	107	19'822'551	17	2'955'389,55	3	662'060,45	87	16'205'101

SVGB

**Schweizerischer Verband
der gewerblichen Bürgschafts-
genossenschaften**

USCA

**Union suisse des coopératives
de cautionnement des arts
et métiers**

Jahresbericht 2010

(75. Geschäftsbericht)

Rapport annuel 2010

(75^{ème} Rapport d'activité)

Verwaltung SVGB / GBZ

(Amtsdauer 2008 - 2012)

*Präsident*NR Werner Messmer,
dipl. Baumeister, Sulgen*Vizepräsident*Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen*Mitglieder*

Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern
 Arthur Bürgi, Präsident OBTG, St. Gallen
 NR Ruedi Lustenberger, Schreinerei, Romoos
 Rolf Portmann, Dr. jur., Präsident der BG
 Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für
 KMU, Burgdorf
 Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
 Notar, Lostorf
 Jean Wenger, Vizepräsident der Coopérative
 Romande de Cautionnement - PME,
 Pully
 Jean-Pierre Wicht, Präsident der Coopérative
 Romande de Cautionnement - PME,
 Pully
 Tobias Zbinden, Zentralquästor der
 GASTROSUISSE, Zürich

KontrollstelleTrösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen**Geschäftsstelle**

GBZ Zentralstelle für das gewerbliche
 Bürgschaftswesen der Schweiz
 Merkurstrasse 4
 Postfach
 9001 St. Gallen
 Telefon 071/223 34 36
 Fax 071/223 52 42

Administration USCA / CSC

(durée des fonctions 2008 - 2012)

*Président*CN Werner Messmer,
entrepreneur diplômé, Sulgen*Vice-président*Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen*Membres*

Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
 Lucerne
 Arthur Bürgi, président OBTG, St-Gall
 CN Ruedi Lustenberger, menuiserie, Romoos
 Rolf Portmann, Dr. jur., président de la
 Coopérative de Cautionnement Centre,
 Berthoud
 Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
 Lostorf
 Jean Wenger, vice-président de la Coopérative
 Romande de Cautionnement - PME,
 Pully
 Jean-Pierre Wicht, président de la Coopérative
 Romande de Cautionnement - PME,
 Pully
 Tobias Zbinden, trésorier de la
 GASTROSUISSE, Zürich

Organe de contrôleTrösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen**Secrétariat**

CSC Centrale suisse de cautionnement
 pour les arts et métiers
 Merkurstrasse 4
 Case postale
 9001 St-Gall
 Telefon 071/223 34 36
 Fax 071/223 52 42

Liquidation

An der ausserordentlichen Delegiertenversammlung vom 11. Mai 2010 wurde die Liquidation des SVGB beschlossen. Der Liquidationsbeschluss wurde am 21. Mai 2010 im Handelsregister eingetragen und am 28. Mai 2010 im SHAB publiziert mit der Aufforderung an die Gläubiger, ihre Forderungen bis spätestens 21. Juli 2010 anzumelden. Alle eingegangenen Forderungen wurden beglichen oder in der Liquidationsschlussbilanz zurückgestellt.

Das Liquidationsergebnis wird in der Folge zu gleichen Teilen auf die fünf dem SVGB angehörenden Bürgschaftsgenossenschaften aufgeteilt, nachdem die übrigen drei Verbandsmitglieder auf eine Zuweisung verzichteten.

Rolf Wey
Liquidator

Liquidation

La liquidation de l'USCA a été décidée lors de l'assemblée extraordinaire des délégués qui s'est tenue le 11 mai 2010. Cette décision a été inscrite au registre du commerce le 21 mai 2010 et est parue dans la FO SC le 28 mai 2010 avec appel aux créanciers d'annoncer leurs prétentions jusqu'au 21 juillet 2010 au plus tard. Toutes les exigences annoncées ont été régularisées ou portées au bilan final de liquidation.

Le résultat de liquidation sera réparti en part égales entre les cinq organisations de cautionnement membres de l'USCA, dans le cas où les trois membres restants acceptent de renoncer à leur prétention.

Rolf Wey
Liquidateur

Erfolgsrechnung 01.01. - 30.11.2010

	2010
	In CHF
Nettoumsatz	
Wiedereingänge Bund 50 %	9'500.00
Wiedereingänge Bund 60 %	972.00
Erlös aus Lieferungen und Leistungen	10'472.00
Wiedereingänge 50 %	-9'500.00
Wiedereingänge 60 %	-972.00
direkter Aufwand	-10'472.00
Bruttogewinn	0.00
Betriebsaufwand	
übriger Verwaltungsaufwand	-21'258.15
Verwaltungsaufwand	-21'258.15
Finanzerfolg	23.35
Betriebsergebnis	-21'234.80
Steuern	-133.05
Jahresergebnis	-21'367.85

Liquidationsschlussbilanz

AKTIVEN 30.11.2010
In CHF

Umlaufvermögen

Postcheck	5'950.70
Vallant Bank	122'146.10
Flüssige Mittel	128'096.80

Debitoren	0.00
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	0.00

128'096.80

Total Aktiven 128'096.80

PASSIVEN 30.11.2010
In CHF

Fremdkapital

Passive Rechnungsabgrenzungen	8'000.00
kurzfristiges Fremdkapital	8'000.00

Eigenkapital

Kapital	76'464.65
Allgemeine Reserven	65'000.00
Jahresergebnis	-21'367.85
Total Eigenkapital	120'096.80

Total Passiven 128'096.80

Mitglieder SVGB

Membres USCA

Mitglied	Gründung	Adresse	Telefon	Tätigkeitsgebiet
Membre	Création	Adresse	Fax Téléphone Fax	Domaine d'activité
Bürgerschaftsgenossenschaften / Coopératives				
BTG Bürgerschaftsgenossenschaft beider Basel	1923	4010 Basel Aeschenvorstadt 71, Postfach	*) 061/205 98 30 061/205 96 39	BS, BL
Ostschweizerische Bürgerschaftsgenossenschaft, OB TG	1926	9006 St. Gallen Rorschacherstrasse 150, Postfach 733 Info@obtg.ch	*) 071/242 00 60 071/242 00 70	ZH, UR, SZ, GL, ZG, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI
BG Mitte Bürgerschaftsgenossenschaft für K&U	1930	3400 Burgdorf Bahnhofstrasse 59D, Postfach 1104 Info@bgm-ccc.ch	*) 034/420 20 20 034/420 20 29	BE, JU, SO
Bürgerschaftsgenossenschaft für das Gewerbe BGG	1934	6002 Luzern Eichwaldstrasse 19, Postfach 3069	*) 041/319 94 94 041/319 92 23	LU, OW, NW
Coopérative Romande de Cautionnement (CRC-PME)	2007	1009 Pully Av. Général-Guisan 117, Case postale 109 Info@crcpme.ch	*) 021/721 11 81 021/721 11 50	VD, GE, FR, NE, VS

Schweiz. Berufsverbände des Gewerbes und des Handels/ Associations professionnelles suisses des arts et métiers et du commerce de détail

Schweizerischer Gewerbeverband SGV Union suisse des arts et métiers USAM	3001 Bern Schwarzenstrasse 26, Postfach	*) 031/380 14 14 031/380 14 15
GASTROSUISSE	6046 Zürich Blumenfeldstrasse 20, Postfach	*) 01/377 51 11 01/371 89 09

Bankenverband / Association de banquiers

Verband Schweiz, Kantonalbanken Union des Banques Cantionales Suisses	4002 Basel	*) 061/206 66 66 061/206 66 67
--	------------	-----------------------------------